

Château-Arnoux Saint-Auban

Bulletin municipal n°12

Chasse aux moustiques
Ouverture des roselières sur le lac
(article pages 18 à 20)




Villes et Villages Fleuris
Le label national de la qualité de vie



3 Édito

4 Vie municipale

14 Sécurité

16 Adressage

17 Travaux

18 Environnement

22 Mobilité douce

24 Action sociale

34 Education

35 Commerce - Cadre de Vie

36 Vie des quartiers

37 Parole aux Consommateurs

38 Culture et Patrimoine

42 Histoire locale

45 Vie associative

52 Théâtre Durance

54 Tribune libre

55 Des nouvelles de l'Agglo

58 Déchets

60 Agenda

LA MAIRIE DE CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN

vous accueille du lundi au jeudi de 8h00 à 17h15 sans interruption.

Tél : 04 92 33 20 00 - www.chateau-arnoux-saint-auban.fr

Suivez-nous sur facebook : Mairie Château Arnoux Saint Auban

LES SERVICES ADMINISTRATIFSTél : 04 92 33 20 02
(Etat civil - Affaires scolaires...) vous accueillent aux mêmes horaires que la mairie

LES SERVICES TECHNIQUESTél : 04 92 33 20 01
Astreinte technique urgences (après 16 h 30 et week-ends)Tél : 06 09 54 52 02
Occupation des salles sportivesTél : 04 92 33 20 01
Affichage «sucettes»

Occupation des autres salles communalesTél : 04 92 33 20 01
Enlèvement des encombrantsTél : 04 92 33 20 01 ou 04 92 33 20 34

Uniquement pour les personnes ne pouvant transporter des encombrants dans leur véhicule ou n'étant pas véhiculées (Mobilier et électroménager imposant uniquement). 1er et 2e mardi de chaque mois. Inscription préalable auprès de la Mairie (Services techniques)

Agence postale communaleTél : 04 86 89 10 12

CCAS.....Tél : 04 92 33 20 16 ou 06.45.73.72.49

SERVICES PROVENCE ALPES AGGLOMÉRATION

Eau et assainissement.....Tél : 04 92 30 58 40

Astreinte.....Tél : 06 09 54 52 06

Déchetterie de Château-Arnoux.....Tél : 04 92 64 28 48

Gratuit pour les particuliers (sauf gravats au-delà de 3 tonnes par an). Badge gratuit obligatoire.

Accueil du lundi au samedi de 8h30- 12h / 13h30-17h. Zone artisanale les Blâches Gombert 04160 Château-Arnoux

Maison France ServicesTél : 04 92 37 25 94

Les Jardins de la Cité - 04600 Saint-Auban - Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Fermé le jeudi après-midi.

CHÂTEAU-ARNOUX SAINT-AUBAN

Bulletin d'informations de la ville

Directeur de la publication : René VILLARD

Commission communication : Ville de Château-Arnoux Saint-Auban

1 Rue Victorin Maurel, 04160 Château-Arnoux-Saint-Auban

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du directeur de la publication

Photographies : © Mairie © Associations

Couverture : © BFM DICI

Création et mise en page : Elisabeth MARTELET

Impression : Imprimerie de Haute-Provence

Dépot légal : Avril 2025

Ce numéro a été tiré à 3 300 exemplaires Le magazine municipal est imprimé sur du papier respectant la norme PEFC, avec encres végétales

ÉDITO



Madame, Monsieur, cher Ami, chère Amie,

Vous allez découvrir ce nouveau bulletin municipal qui retrace notre action au quotidien. Avant toute chose, j'aimerais faire une petite mise au point. Comme vous le savez tous, dans moins d'un an, nous serons invités à nous rendre aux urnes pour renouveler les Conseils Municipaux.

Certains, qui ont hiberné pendant 5 ans, commencent à se réveiller. Ce qui est tout à fait normal.

Quelques informations pour ceux qui auraient oublié. J'habite toujours à Montfort depuis 1970. J'ai travaillé pendant 38 ans à l'usine de Saint-Auban. Je paye toujours des impôts sur la commune depuis plus de 25 ans, sur laquelle je suis né.

J'ai toujours du mal à comprendre les courageux qui font circuler des mots malveillants sur les réseaux sociaux. Je ne m'attarde pas car il y a des sujets plus importants.

Alors que les budgets d'austérité se succèdent, et qu'on nous rabâche « qu'il n'y a pas d'argent magique », subitement des dizaines, voire des centaines de milliards se trouvent disponibles pour le réarmement militaire. Le budget des armées de notre pays est ainsi passé de 32 Milliards il y a quelques années à 50,5 milliards en 2025 et l'on nous parle de 90, voire 100 milliards d'ici peu.

Ces sommes inimaginables une fois dépensées au seul profit des marchands d'armes, que restera-t-il pour réarmer les services publics ? pour réduire la mortalité infantile parmi les plus élevée d'Europe ? pour former les médecins qui manquent dans nos services d'urgence débordés ou fermés, pour résorber une crise du logement inédite depuis 70 ans ?

Ces Milliards destinés à partir en fumée manqueront cruellement pour le réarmement industriel au moment où les plans sociaux et les fermetures d'entreprises se multiplient.

Et comment prendre des mesures budgétaires d'urgence pour faire la guerre à la misère et à l'injustice sociale ? pour la transition écologique ?

Les collectivités territoriales ne sont pas épargnées. Voyez l'article sur le budget qui relate les difficultés à surmonter pour l'équilibrer, année après année. Entre économies et dépenses nouvelles, les arbitrages sont complexes en cette dernière année de mandat.

Notre inquiétude : savoir maintenant où le gouvernement va trouver l'argent pour financer sa surenchère guerrière ? Face aux conséquences si dévastatrices, il n'y a pas d'autre chemin que la paix et le désarmement. Il n'y a pas d'autre moyen que la démocratie et la fraternité, toujours au cœur de l'action, des élus de notre collectivité et des bénévoles de nos associations.

Nos priorités :

La cantine Edouard MANCEAU, une attente importante pour les parents et pour les enfants.

L'éclairage public - toute la commune équipée en leds.

La démolition du gymnase Paul LAPIE et construction de 21 logements par UNICIL.

Le Chalet PROUVÉ – début des travaux. Partenariat avec la Fondation du Patrimoine (dons – participations).

La voirie – toutes ces informations se trouvent dans le bulletin municipal.

Le démarrage de la **Maison de Santé Pluridisciplinaire** qui sera inaugurée le 17 mai prochain à 11h. **J'invite la population à participer à cette cérémonie tant attendue.**

Gardons espoir et confiance. Sachez que dans cet état d'esprit, vos élus et l'ensemble des agents restent mobilisés pour conduire les projets tout en préservant votre sécurité et votre bien être dans notre belle commune.

Bises à vous tous,

René VILLARD
Maire de Château-Arnoux-Saint-Auban
Conseiller départemental



Conservation et restauration du « chalet » Jean prouvé et Pierre Jeanneret

Fin 2020, la Municipalité a eu l'opportunité d'acquérir un chalet édifié par Jean prouvé et Pierre Jeanneret en 1941-1943, habitation de grande qualité et de grande valeur historique.

Cette habitation située au n° 3 de la rue de la Colline témoigne de l'histoire de la cité de Saint-Auban.

Durant les années de la seconde guerre mondiale, l'industriel local fait édifier des maisons démontables en bois pour accueillir des ouvriers et des cadres. A Saint-Auban, 9 bâtiments sont construits (4 maisons, rue de la Colline, aujourd'hui toujours existantes et 2 maisons et 3 collectifs, rue Berthelot détruits en 1984.)

Les habitations des 3 et 9 de la rue de la Colline sont inscrites en 2001 à l'inventaire des monuments historiques. C'est en 2024, sur proposition de la Commune que le chalet acquis est classé monument historique. Une vraie fierté !



Un réel intérêt historique : architecture de l'urgence en période de guerre, c'est aussi un moment important de l'histoire de la Région et de la Cité qui connaît un développement soudain en rapport avec l'activité de l'usine en plein essor.

La nécessité de sauvegarder ce bâtiment a été une évidence : préserver une page d'histoire de la cité datant de plus de 80 ans

Les acteurs du projet :

Sous l'impulsion de la Municipalité, un cabinet de maîtrise d'œuvre qualifié dans ce type d'étude a été désigné : L'agence d'Architectes BRIOLLE MARRO ET REPIQUET de Hyères.

Un comité de technique, un comité scientifique et un comité de pilotage se sont mis en place riches de la présence de tous les acteurs nationaux et départementaux impliqués dans ce type de projet : Inspecteurs généraux des Monuments Historiques, Direction Régionale des Affaires Culturelles, l'association «Jean Prouvé et le site de Saint-Auban, architecte, élus et techniciens communaux...

Une association dédiée a été créée par des passionnés notamment par Serge Venet, habitant un chalet à proximité,



Le projet :

Le projet de restauration visera à sauvegarder les éléments constitutifs de son identité architecturale. Le bâti initialement construit en bois a été « doublé » d'un revêtement béton. Le projet consistera notamment à redécouvrir la structure initiale en bois et consolider les éléments devenus fragiles avec le temps.

Cette restauration permettra notamment de sauvegarder la poutraison exceptionnelle, les ouvrages de serrurerie très sophistiqués, les parois coulissantes intérieures.....

Le bâtiment, une fois restauré, sera ouvert au public pour des visites et pourra faire l'objet, dans un premier temps de salle d'exposition. Une évolution de son utilisation est à l'étude pour offrir plusieurs modes d'usage aux passionnés internationaux de ce type d'édifice

Fort de l'investissement de tous les partenaires (Etat, Département, DRAC) la Commune a obtenu 80 % de subventions publiques pour un montant global de 464.000 € sur 580.000 HT de travaux estimés

Afin de parfaire ce plan de financement et sachant l'importance de ce projet au niveau national et de l'attachement de la population de la Commune à ce lieu exceptionnel, il a été décidé de lancer une souscription publique par l'intermédiaire de la Fondation du patrimoine avec laquelle la Mairie a signé une convention pour organiser cette collecte. Tout un chacun pourra donc s'associer à cette précieuse restauration.

Joint à ce bulletin municipal, un flyer de souscription apportera toutes les informations nécessaires pour participer à cet élan collectif (reçus fiscaux pour déduction de 66 % du montant du don pour les personnes imposables, adresse de la page internet pour dons en ligne)

Nous sommes convaincus que, comme nous, chaque habitant de la Commune tiendra à préserver pour les générations futures, l'histoire de la cité et de l'investissement des ouvriers qui l'ont constituée au fil des années.

Un grand merci par avance

Mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban





La vie municipale - Un projet immobilier en lieu et place du gymnase Paul Lapie

Le gymnase Paul Lapie est resté inutilisé depuis une quinzaine d'années pour des raisons d'insalubrité notamment en raison de la présence partielle d'amiante incompatible avec une utilisation publique. Cette fermeture a engendré inévitablement des dégradations.

C'est pourquoi, depuis 2020, la Municipalité a entrepris des échanges avec différents porteurs de projets et la Société UNICIL, propriétaire de « La Chêneraie » située à proximité immédiate, a répondu favorablement à cette sollicitation ;

Des accords ont été conclus pour édifier un nouveau bâtiment en lieu et place du gymnase



Sur l'emplacement de cet édifice inesthétique dans ce quartier résidentiel, va naître la continuité de la Chêneraie avec 21 nouveaux logements de type 2 à 4 agrémentés de jardins et terrasses selon les étages.

Il est utile de rappeler que nombreux sont les habitants de notre Commune qui ne trouvent pas de logement décent notamment les personnes seules.

Très peu d'appartements de type 2 sont disponibles. Ces personnes, par exemple, retraités, vendeur de leur maison devenue trop grande, sont contraints de quitter leur village de cœur où elles ont passé la grande majorité de leur vie. Nous ne pouvons pas rester insensibles à ces situations.



En parallèle, les éventuelles nouvelles familles sont également accueillies avec satisfaction pour maintenir les services publics, notamment les écoles et permettre ainsi une stabilité démographique plus sereine.

Ce projet UNICIL va s'inscrire dans cette dynamique et nous tenions à y associer les riverains.



Ceux-ci ont été régulièrement associés à cette réalisation.

Dès le mois de mai 2023, un premier contact leur a apporté l'information, puis en novembre une rencontre a été organisée avec le porteur de projet pour un échange riche et constructif.

A l'approche des premiers signes de commencement des travaux, les habitants du quartier et le corps enseignant des écoles à proximité ont été invités à deux réunions pour mettre en place le plan de circulation pendant le chantier.

Aujourd'hui, **le permis de construire a été accordé.**

Les travaux ont débuté début janvier par la démolition du gymnase conformément au plan de retrait réglementaire (amiante) dûment accordé par les services préfectoraux. Cette destruction est achevée.

Dans les prochaines semaines, la phase 2 va débuter par l'édification des bâtiments locatifs.

Très soucieux de redonner à ce quartier un aspect environnemental agréable pour un confort de vie dû à chacun de ses habitants, nous ne pouvons qu'être satisfait du sérieux du bailleur social UNICIL qui a tenu ses engagements et va participer ainsi à **reconstruire un quartier de qualité.**

Guillaume JULIEN
Adjoint délégué à l'urbanisme au foncier et au cadre de vie



Budget 2025

Depuis le début de cette mandature le contexte aura été particulière éprouvant : crise sanitaire, covid, crise économique et sociale. De plus, la baisse des dotations de l'Etat aura été virulente :

En effet de **2020 à 2025**, pour notre commune le volume des dotations perçues a été raboté de **2,3 Millions d'€ !!** Comparativement, comme le graphique le montre, pour la période **2014- 2020** la baisse des dotations a été bien moindre **0,51 millions d'€**

Malgré ce, notre objectif de préserver nos services publics par une épargne nette positive a été atteint. Nous avons réussi aussi un haut niveau d'investissement **9,35 M€** (11,5 M d'€ avec les investissements prévus en 2025). Les indicateurs, « désendettement » et « encours de la dette » sont à des niveaux corrects. Les ratios d'épargne brute et nette sont positifs et en amélioration mais encore situés à un niveau moyen (voir graphiques ci-après).

Voilà, 2025 se présente encore dans un contexte budgétaire national difficile, fait de ponctions inadmissibles sur les finances locales (voir exemples ci-après), un contexte en devenir incertain, notre cap est de

- **Préserver nos services publics de proximité**
- **Poursuivre les investissements engagés en 2024**
 - **Fiscalité communale inchangée**
 - **Préserver une épargne nette positive**

Maintenir une gestion volontaire et prudente du budget dans sa globalité. Poursuite des investissements sur l'éclairage public (passage en LED) permettant d'améliorer le coût mais également l'impact écologique des énergies, Engager des travaux de voirie. Suivi du budget du CCAS (dispositif cantine 1 euro), Soutien à la vie associative.

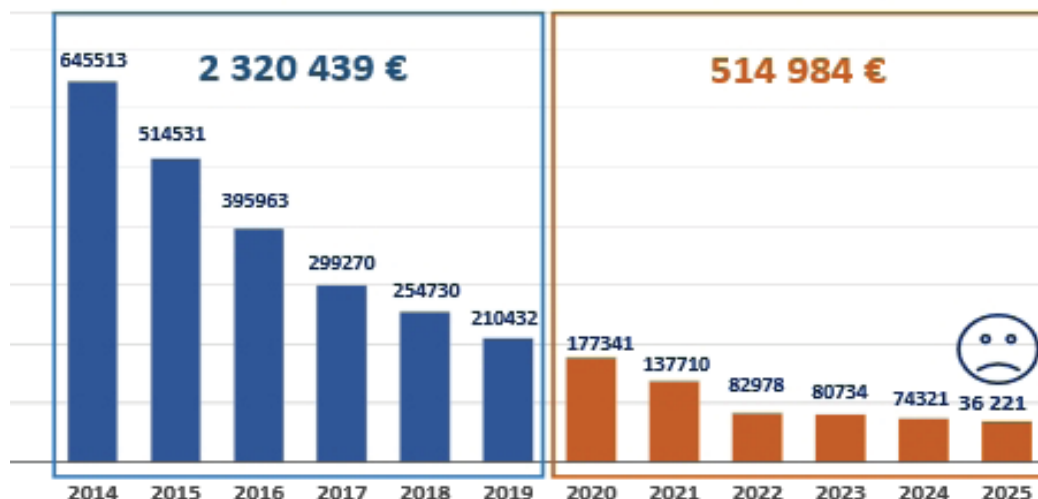
- **... et sur le plan des principes :**

**Défendre la libre administration des collectivités, aller vers une loi de finances 2026 garantissant des moyens accrus aux communes..
Donner le pouvoir d'agir aux communes !**

2025 Coût pour CASA des contraintes budgétaires imposées aux communes

- **Dotation de Compensation de la Taxe professionnelle (DCRTP) - 19 771 €**
- **Dotation forfaitaire - 41 619 €**
- **Cotisations Caisse Nationale Retraites Agents Collectivités locales + 44 000 €**
- **Cotisations URSAF + 21 000 €**

Dotations forfaitaires de 2014 à 2025 en €

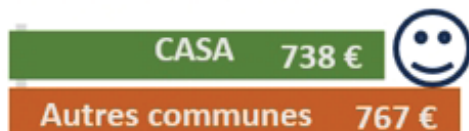




3 indicateurs significatifs

La dette

En 2025, l'encours de la dette de la commune (par habitant) est de 738 €, il est inférieur à ce qu'il était en 2019 (780 €), et il reste en dessous de la dette moyenne par habitant des autres communes 768 €



Capacité de désendettement

6,7 années 😊

En 2025 elle est de 6,7 années. Elle mesure la solvabilité de la commune, pour être correcte elle doit être inférieur à 10 ans.

Capacité d'autofinancement 2025 : 589 103 € en % des recettes **7,18 %**

La capacité d'autofinancement est l'excédent de ressources budgétaires de la commune permettant de rembourser l'emprunt et de financer les investissements

Travaux d'Investissement 2025

- **Maison de Santé Pluriprofessionnelle : 130 000 €, subvention : 84 000 €**
- **Cantine Manceau : 168 000 €, subvention annoncée à confirmer : 50 %**
- **Réhabilitation logements communaux (solde) : 137 000 €, Subvention : 89 260€**
- **Restauration du chalet Prouvé (2^{ème} phase) : 700 000 € subvention : 460 000 €**
- **Réhabilitation des halles de Saint-Auban : 200 000 € subvention : 99 000 €**
 - **Vidéoprotection : 190 000 €, subvention annoncée à confirmer : 80 %**
- **OPAH-RU : 100 000 €, remboursement de notre avance région 40 000 €**
 - **Création layon (Faucardage): 60 000 € participation: 22 500 €**
 - **Tribune Grabinski : 33 000 Donateur**
 - **Aménagement conseil quartier : 36 000 €**
 - **Acquisition matériels divers : 164 856 €,**
 - **Enfouissement téléphonie : 141 600 €,**
 - **Travaux divers voirie : 45 400 €**
 - **Divers écoles : 15 000 €**
- **Divers travaux : Hydrants, Toitures, plan d'eau, clocher, insonorisation : 134 000 €**

Gérard BENOIT
1er adjoint délégué aux finances



L'agence postale communale change de locaux

Pour pallier la fermeture du bureau de poste de Saint-Auban, la Municipalité a décidé d'ouvrir en octobre 2021, une agence postale communale afin de maintenir ce service de proximité.

Raison lui est donnée car, depuis cette date, **ce service public ne cesse de progresser pour sa qualité et ses performances de fréquentation.**

Nous remercions vivement les agents communaux en charge, Gabriel et Jean-François qui ont permis de propulser cette agence en tête de liste départementale, pour leur investissement et leur professionnalisme.

Afin de pouvoir étendre les cabinets médicaux de la récente Maison de Santé et offrir des locaux mieux adaptés pour le public et le personnel des services postaux, il a été étudié l'éventualité de transférer l'agence postale communale à la mairie annexe. Après approbation de la Direction de la Poste avec laquelle la Commune est liée par convention, l'étude pour l'aménagement de ces nouveaux locaux s'achève.

Les usagers seront reçus à la mairie annexe à compter de fin mai (la date précise sera communiquée dès que possible) dans des locaux plus spacieux et mieux adaptés.

Photo mairie annexe



Accueil Gens du Voyage

Depuis 2006, la commune de **CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN** (+ de 5.000 habitants) **est soumise** par la loi du 5 juillet 2000 **aux obligations de sa participation** dans le domaine de l'accueil des Gens du voyage pour l'aménagement d'une aire permanente d'accueil.

Cependant, différentes lois de 2014, de 2015 et de 2017 en ont fait une compétence obligatoire des EPCI à fiscalité propre, inscrite dans les statuts de Alpes Provence Agglomération, seule compétence en la matière.

En 2016, avec la Communauté de communes Moyenne Durance puis en 2017 avec Provence Alpes Agglomération, **une convention avec la Communauté de Communes Sisteronais-Buëch a été signée** pour la mutualisation de l'aire d'accueil des Gens du voyage située à Sisteron, quartier Soleilhet, permettant alors de respecter les obligations du territoire. Cette convention a été **prorogée par Provence Alpes Agglomération en 2022, 2023 et 2024.**

Le nouveau schéma départemental 2023/2028 impose à l'intercommunalité (P2A) de construire sur la Commune de Château-Arnoux-Saint-Auban une aire permanente d'accueil de 10 à 15 emplacements.

Toutefois, au vu de la convention de mutualisation en cours, et afin de respecter nos obligations, il a été décidé d'entreprendre la réhabilitation et l'agrandissement de l'aire permanente de Soleilhet sur Sisteron et d'affecter 9 des nouveaux emplacements en gestion « Provence Alpes Agglomération » pour satisfaire la demande du schéma.



Cet agrandissement nécessite le départ de 6 familles sédentarisées sur l'aire temporaire d'accueil de Sisteron située en mitoyenneté du futur projet d'aire permanente d'accueil. 3 Familles restent dans les environs de Sisteron et 3 familles seront donc relogées sur Château-Arnoux-Saint-Auban en location sur des terrains familiaux.

Après recherches en collaboration avec la Commune, une partie du terrain situé quartier de l'Emprunt en cours d'acquisition par Provence Alpes Agglomération, permettra la création de ces terrains familiaux, puis leur aménagement par l'Intercommunalité.



Dès lors, les obligations de la Commune de Château-Arnoux-Saint-Auban, via le portage de la Communauté d'Agglomération seront, de fait conformes aux obligations prescrites par le schéma départemental et par la réglementation en vigueur.

Pour rappel, les schémas départementaux 2004/2009 et 2012/2018 indiquaient une obligation en matière d'aire d'accueil de grand passage pour la commune de Château Arnoux Saint Auban. Cette aire n'a jamais été réalisée.

Services administratifs ouverts sur 4 jours



A la demande de Monsieur le Maire, **depuis octobre 2023**, une étude est menée sur la mise en place de la semaine en 4 jours pour les services de la mairie et du CCAS.

Afin de recueillir l'avis des agents, un questionnaire leur a été distribué fin 2023.

Après un sondage auprès des agents et plusieurs travaux en groupe de travail, il s'est avéré que cette expérimentation ne pouvait être menée que dans les services administratifs du château, de l'immeuble Coupier (service population) et du CCAS (26 agents au total).

En raison de la diversité des missions de la commune et du CCAS, les modalités de mise en oeuvre ont été fixées séparément.

Ainsi, **pour le service administratif du CCAS**, l'expérimentation s'est effectuée sur la base des 36 heures hebdomadaires avec une fermeture des services le mercredi et **une ouverture au public en continu de 08h00 à 17h00**.

Pour les services communaux, la durée hebdomadaire a été fixée à 37h00 avec une fermeture des services le vendredi et **une ouverture au public de 08h00 à 17h15 sans interruption**.

Le Comité Social Territorial a décidé, lors de sa dernière séance, d'émettre un **avis favorable à la pérennisation de ce dispositif** qui sera effectif après avis du Conseil Municipal et du conseil d'administration du CCAS.

Les horaires d'ouverture des services administratifs seront donc définitifs toute l'année de 8 h 00 à 17 h 15, **les horaires d'été étant supprimés**.

Désormais, les services administratifs municipaux sont ouverts au public 2 heures de plus par semaine (6 heures de plus pour le service population)

En cas d'urgence, une permanence est assurée tous les vendredis par la police municipale au 06.09.54.52.04 ou 06.09.54.52.16



Chats errants

Bien-être animal...

La stérilisation des chats, un acte de protection

La stérilisation est un outil de lutte contre la prolifération et de prévention contre les abandons et les atteintes au bien-être animal.

En 4 ans, un couple de chats peut donner naissance à plus de 20 000 chatons.

Trop souvent, une portée non désirée est à l'origine de l'abandon de la chatte et/ou des chatons, qui peuvent mourir faute de soin, d'alimentation ou grandir dans de mauvaises conditions.

Chaque année, **les refuges recueillent des milliers de chatons** qu'ils tentent de sauver et placer à l'adoption. Stériliser son chat, c'est participer à rompre ce cycle de l'abandon des animaux.

Quels sont les avantages de la stérilisation ?

- Une diminution de la chasse par le chat : la petite faune sauvage est mieux préservée. Un chat non stérilisé a tendance à s'éloigner davantage du domicile de son propriétaire, il chasse plus et de fait est confronté à un risque plus élevé d'accident.
- Il peut également devenir porteur ou vecteur de maladies qui sont pour certaines transmissibles à l'Homme.
- Une diminution conséquente du nombre des abandons

L'identification de votre animal est obligatoire pour tous les chats de plus de 7 mois. Elle permet d'authentifier les informations contenues dans le passeport (vaccination contre la rage, etc.) et pour voyager à l'étranger.

En France, chaque année entre 750 000 et 1 million d'animaux de compagnie sont adoptés.

Cependant, la France détient également le triste record du nombre d'abandons.

Les chats errants : Un chat errant est un animal non identifié, sans propriétaire, vivant dans les lieux publics, sur le territoire d'une commune.

Vivant régulièrement en groupes, les chats errants provoquent des nuisances sonores (bagarres, miaulements), olfactives (marquages urinaires), des destructions de poubelles. Ils représentent un risque sanitaire pour les autres animaux.

La gestion des chats errants relève de la responsabilité du maire. Depuis 2020 sur notre commune celui-ci en association avec les enquêteurs de 30 millions d'amis a fait procéder à la capture d'environ 380 chats pour les stériliser puis les relâcher.

Si vous constatez une présence de chats ou groupe de chats dont les propriétaires ne sont pas identifiés, nous vous remercions d'en informer la mairie au 0492332000 mail : police@mairie-casa04.fr ou de contacter directement l'enquêtrice de 30 millions d'amis :

GIRARD Lydia : 0652360427

« Un animal de compagnie n'est ni un consommable ni un jouet ; en être propriétaire, c'est en être responsable. »



Guillaume JULIEN

Adjoint délégué à l'urbanisme au foncier et au cadre de vie

UNE CAMPAGNE DEVENUE NÉCESSAIRE

Depuis quelques temps, la Municipalité reçoit des **doléances d'administrés** pour des **nuisances** provoquées par les **pigeons**. Ils se plaignent de certains qui nourrissent les volatiles et de leur prolifération. Ce qui devient une source d'exaspération et entraîne des querelles de voisinage.

Les pigeons urbains provoquent des nuisances importantes dans les communes où ils sont nombreux. Contrairement au pigeon ramier et à la tourterelle qui construisent des nids isolés généralement dans des arbres, les pigeons urbains trouvent refuge dans nos édifices qui leur offrent de nombreux recoins ce qui favorise leur reproduction. Les fientes concentrées et riches en acide urique causent des dommages aux bâtiments... Les pigeons sont attirés par les zones où ils ont déjà fait leurs besoins

La lutte contre ces volatiles consiste à **réguler leur population**. Il ne s'agit en aucun cas de les exterminer, mais d'éviter leur prolifération et de les éloigner, afin d'éliminer toute nuisance. La municipalité cherche des solutions en collaboration avec la société Arkema mais quelles que soient les mesures prises, elles n'auront que peu d'impact sans la coopération des habitants.

Ce n'est pas une action généreuse que de leur offrir vos restes de pain sec ou autres graines. Cette pratique les rend semi-domestiques alors que ce sont des animaux sauvages qui doivent trouver leur nourriture seul.

Petit rappel de la loi - Code de la santé publique - Article R1331-54

Il est interdit de jeter ou de déposer des graines ou nourriture, en tous lieux ou établissements publics, susceptibles d'attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons ;

La même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble ou d'un établissement lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

Toutes mesures doivent être prises pour empêcher que la pullulation de ces animaux soit une cause de nuisance et un risque de contamination de l'homme par une maladie transmissible ainsi que de propagation d'épidémie chez les animaux.

CONTRAVENTION DE 3 EME CLASSE
De 68 € à 450 €

Règlement sanitaire départemental - ARTICLE 120,
Jets de nourriture aux animaux.
Protection contre les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, interdits.



SÉCURITÉ

LES SANGLIERS

La présence excessive de sangliers est devenue un problème préoccupant dans de nombreuses régions, villes et villages comme à Château Arnoux-Saint Auban.



Ils défraient la chronique en raison des ravages qu'ils provoquent dans les cultures, les jardins, les lieux publics, les accidents routiers dont ils sont la cause et bien sûr, les perturbations conséquentes de l'écosystème.

La régulation de cette population sauvage et parfois dangereuse, commence à inquiéter les pouvoirs publics.

Le lac de l'Escale est une zone réglementée appartenant au domaine public fluvial, classée en réserve de chasse et de faune sauvage par arrêté préfectoral.

Sur ce site tout acte de chasse est interdit à l'exception de mesures administratives ou à la réalisation d'un plan cynégétique.

Depuis 2017, un plan cynégétique autorise la tenue de battues dans ce périmètre, approuvé par la préfecture afin de réguler la population de sangliers y trouvant refuge.

Ces opérations de régulation d'utilité publique sont réalisées par les chasseurs des sociétés communales de Château Arnoux-Saint-Auban, de l'Escale et Volonne, elles sont encadrées et autorisées annuellement par arrêté préfectoral. En 2024, suite à la réalisation de trois battues, les 13/10, 11/11 et 8/12, le bilan est de 33 prélèvements contre une moyenne de 10 les trois années précédentes.

Ponctuellement, d'autres opérations peuvent être menées, tel le piégeage, la repousse de sangliers, la battue administrative, confiées au lieutenant de Louveterie sur demande de la DDT et par autorisation préfectorale. Mais ces opérations peuvent s'avérer compliquées et dangereuses dans les zones urbaines.

La chasse est une méthode traditionnelle pour contrôler la population croissante des sangliers. Leur gestion **nécessite une coordination entre agriculteurs, chasseurs, autorités locales et gestionnaires de la faune.**

Le réchauffement climatique joue aussi un rôle important dans la prolifération de cette espèce. Les printemps plus doux favorisent la pollinisation des chênes, donc une **abondance de glands** dont raffolent ces ongulés. Avec les hivers moins rigoureux les forêts produisent plus de nourriture. Cette abondance de nourriture permet à la laie qui est bien nourrie d'avoir **deux portées par an** de six marcassins en moyenne, et comme leur nombre augmente, ils vont aussi chercher leur nourriture dans nos poubelles, nos parcs et nos jardins.

A ce jour aucun département français n'a trouvé de solution efficace pour réguler cette invasion.

Chenilles processionnaires :

Article 1er de l'arrêté municipal n° AM216_20250402

Les propriétaires ou locataires où sont implantés des arbres relevant la **présence de chenilles processionnaires** à l'exception des espaces boisés tels que forêts, **doivent impérativement prendre des mesures** nécessaires, chaque année, pour éradiquer efficacement la colonie dans leur jardin privatif.



Au regard des enjeux sanitaires et des spécificités de ce nuisible, les habitants feront appel à un moyen de lutte mécanique, biologique, de capture par phéromones sexuelles ou équivalent permettant des résultats similaires.

Article 4 - Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie, conformément aux lois et règlements en vigueur.



Coupe d'arbres dangereux - Bois des pins.

La commune a pris la décision de procéder à l'abattage de quelques pins suite aux nombreuses demandes des habitants qui demeurent à proximité.

En effet certains arbres de part leur inclinaison importante vers les habitations **représentent un réel danger** les jours de grand vent et les riverains craignent pour leur sécurité.

Cet espace est un espace boisé classé aussi seuls les arbres les plus dangereux en limite de propriété ont été abattus.

L'opération s'est déroulée début avril.

Brigitte PIERRAT
Adjointe déléguée à l'Environnement.

STOP AUX DEPÔTS SAUVAGES SUR LA COMMUNE !

L'équipe spécialisée en désamiantage de l'entreprise Turcan a du intervenir, à la demande de la commune, montée de la Chapelle Saint Jean à Château-Arnoux pour **enlever un dépôt sauvage dangereux**, déposé illégalement par un irresponsable, contenant des matériaux et déchets amiantés.

Les services techniques ne pouvant pas manipuler ce type de matière dangereuse, l'opération a coûté 3000 € à la collectivité.



Une plainte a été déposée à la Gendarmerie, le ou les contrevenants s'exposent à une peine de 3 ans de prison et jusqu'à 150000 € d'amende.

Il est rappelé qu'il est obligatoire de déposer les déchets amiantés auprès d'entreprises spécialisées telles que :

- Entreprise DENIER à Forcalquier.
04.92.75.02.51

- Entreprise TURCAN à Mison.
04.92.61.02.00

Marc ROVIRA
Adjoint délégué aux travaux



ADRESSAGE

DENOMINATION des VOIES et PLACES et NUMEROTATION des IMMEUBLES

Comme vous pouvez le vivre quotidiennement, **l'adressage des habitations et locaux conditionne le bon fonctionnement de nombreux services publics** et leurs applications (organisation et interventions des services de secours - SDIS, SAMU, Ameli, Parcours Sup, pôle emploi, etc...),

Il représente un enjeu important pour les opérateurs privés, notamment pour le déploiement de la fibre optique, les raccordements aux réseaux d'eau et d'énergie(s), la distribution du courrier et la livraison de colis, la géo-localisation ou l'aide à la navigation.

Ainsi, **le Conseil Municipal du 25 juin 2024 a dénommé les nouvelles voies** et places et a validé les dénominations existantes des voies et places publiques ou privées ouvertes à la circulation, permettant à chacun (habitants et exploitants d'activités professionnelles ou commerciales) de disposer d'une adresse identifiable par tous.

La Commune, engagée dans la démarche de certification des adresses des immeubles, **a achevé ces travaux courant 2024.**

Vous pouvez ainsi consulter l'adresse de votre habitation ou de votre local sur la Base d'Adresse Nationale (lien :

<https://adresse.data.gouv.fr/base-adresse-nationale/04049#13.72/44.08086/5.99291>)

Vous pouvez également prendre connaissance de l'arrêté de numérotation

relatif à la voie desservant votre immeuble sur le site internet de la Commune.

(lien : <https://chateau-arnoux-saint-auban.fr>)

Dans le cadre de vos démarches administratives, vous pouvez obtenir une attestation d'adresse ou certificat de numérotage en vous rapprochant du service en charge de ce dossier au 04.86.89.10.05. ou en écrivant à : l.delbois@mairie-casa04.fr

Communiqué de LA POSTE - La confidentialité des adresses.

Depuis avril 2024, le dispositif de sécurisation et de confidentialité des adresses **en cas de séparation** est offert aux usagers qui le demandent.

Ce dispositif permet :

- de ne pas faire figurer l'adresse confidentielle sur les impositions encore communes du couple séparé ;
- de masquer totalement les adresses sur les documents dématérialisés;
- de re-matérialiser, dans certains cas, les avis

L'objectif : que chaque victime de violences ait le réflexe de demander si elle le souhaite la confidentialité de sa nouvelle adresse auprès de la DGFIP (0809401401). La procédure n'exige **aucun justificatif** et est effective en moins de 48h.



Rénovation des appartements communaux - 2^e tranche

La Commune continue son **action volontariste de rénovation de son parc de logements communaux**.

C'est en effet **près de 300000€** qui sont investis avec l'aide de la Région et de l'État pour **les**

travaux réalisés par des entreprises majoritairement départementales.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par les services de la mairie avec le souhait de disponibilité avant **l'été**.



René Villard, le Maire était entouré de ses adjoints : Francine Obelisco déléguée aux affaires sociales et vice-présidente du CCAS ; Marc Rovira délégué aux travaux ; Gérard Benoit délégué aux finances ; Brigitte Pierrat déléguée à l'environnement ; la Directrice des services

de la mairie Myriam Tardieu-Rochat ; le directeur des services techniques Philippe Duez et ses deux adjoints Emmanuel Halsouet et Baptiste Pourchier pour présenter à la presse l'état d'avancement des 4 appartements concernés.

- Un grand logement au dessus de l'ancienne Poste de Saint Auban,
- un bel appartement avec terrasse dans le village de Chateau Arnoux
- deux autres sur le site de l'école Paul Lapie à Saint Auban.

Création d'une rampe d'accès pour personnes en situation de handicap.

Suite à la demande de **Soréa TOUMANI**, l'élue déléguée au handicap, **porte-parole d'administrés faisant part de leur difficulté à accéder à l'église Jésus Ouvrier de Saint Auban**, et de Marc ROVIRA, adjoint délégué aux Travaux, les services techniques de la commune ont **réalisé les travaux de conception d'une rampe en béton** pour répondre à ce besoin.

L'**Inauguration de cet équipement** s'est déroulée en présence de Monsieur le Maire René VILLARD, le Père François Xavier AYISSI, curé de la paroisse, de nombreux élus, d'étudiants du travail social et deux personnes volontaires qui ont bien voulu tester l'accès en situation.

Leur avis précieux a permis de prendre la décision de rajouter une main courante, garde corps, pour en sécuriser l'utilisation dès sa fabrication.





La commune agit et n'hésite pas à expérimenter pour lutter contre les nuisances des moustiques tout en préservant notre riche biodiversité

Depuis plusieurs années la commune fait face à la problématique des moustiques autour du lac de l'Escale. Cette retenue a été créée par la construction d'un barrage hydroélectrique dans les années 1960. Il s'étend sur 200 hectares sur les communes de L'Escale, Château-Arnoux et Volonne.



Crédit photo Nicolas MAUREL

Cet aménagement a favorisé le développement d'une vaste zone humide et la naissance d'une roselière qui accueille une biodiversité exceptionnelle.

Espace Naturel Sensible – Zone Natura 2000

La retenue de l'Escale correspond à un aménagement artificiel construit sur la Durance pour des besoins de production d'électricité.

En modifiant le fonctionnement hydrologique du cours d'eau, la présence de cet ouvrage



sur les communes de Château-Arnoux-Saint-Auban, l'Escale et Volonne est à l'origine du développement de nouveaux milieux, tels que des formations végétales palustres et de l'installation de nouvelles espèces animales et végétales associées.

Cette retenue a alors principalement suscité l'intérêt des ornithologues en créant notamment les conditions d'hivernage et de reproduction pour des oiseaux jusqu'ici uniquement observés de passage en Durance. Ce site a été inscrit à l'inventaire des Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) à la fin des années 1990 puis classé en zone « Natura 2000 » sur le plan faunistique et plus précisément pour son avifaune remarquable.

Réserve Ornithologique de Haute-Provence

Créée à l'initiative de la LPO PACA (Ligue de Protection des Oiseaux) et de l'association La Cistude, la réserve a été inaugurée le 6 février 2016. Cette réserve s'étend sur l'ensemble du carrefour Bléone Durance. Elle recèle une vraie richesse avifaunistique (180 espèces d'oiseaux ont pu être observées). Il s'agit de la deuxième plus grande réserve ornithologique de la région après la Camargue.

Toutefois, depuis la création du barrage, construit entre 1959 et 1962, le lac n'a pas été entretenu laissant les roselières et limons refermer le milieu.

Une étude récente de la Maison Régionale de l'Eau présentée en janvier 2025 a fait état d'une mauvaise qualité de vie aquatique à cause de la fermeture des milieux aquatiques.

Le schéma régional indique un « état dégradé » du milieu. L'espace central est très limoneux avec des bois morts, peu favorable à la vie aquatique. Les zones humides en rive droite font état de profondeurs variables liées à la vase.

Aussi, face au risque de fermeture des milieux qui entraînerait la disparition de la réserve ornithologique faute de poissons...

...et face aux nuisances grandissantes de la prolifération des moustiques qui génèrent des désagréments pour les habitants à proximité du lac ainsi que pour les vacanciers des campings, la commune a décidé d'agir et de lancer une action de faucardage partiel de la retenue de l'Escale, en ouvrant une voie d'eau au cœur de la roselière afin de favoriser la diversification des habitats présents dont les prédateurs des moustiques.

Après plusieurs réunions où Monsieur le Maire a fait part de sa volonté d'agir, c'est avec le soutien de la Préfecture et des services de l'Etat, des communes riveraines L'Escale et Volonne, de Provence Alpes Agglomération et d'EDF que cette action a pu être lancée.

Cette opération expérimentale est portée par la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban et EDF en tant que partenaire financier à hauteur de 50% de l'action. En concertation également avec tous les acteurs concernés : les associations La Cistude, la Fédération de pêche, l'association de Chasse, le Conseil départemental, le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance...

Tous les services de l'Etat et de la commune se sont mobilisés pour trouver les moyens de réaliser cette action expérimentale nécessitant l'intervention d'engin spécifique, à savoir une pelle sur barge amphibie avec un godet faucardeur, alors qu'il n'en existe pas beaucoup en France, celle qui intervient actuellement sur notre retenue vient du Nord de la France.

Visite sur site des élus avec Madame la Sous-préfète, EDF, P2A et les associations.



Elle a été trouvée par l'entreprise MACAGNO de Pertuis, spécialisée dans les travaux forestiers. En effet, il a fallu trouver les moyens de limiter au maximum les incidences Natura 2000, avec de nombreux paramètres inconnus notamment l'épaisseur des déchets de roseaux qui s'étaient entassés au fil du temps et cela en tenant compte des calendriers de reproduction des espèces piscicoles, des périodes de nidifications...

Brigitte PIERRAT
Adjointe déléguée à l'Environnement



LA CISTUDE

- **Soirées naturalistes de la Cistude**

Toutes les six semaines environ, la Cistude, en partenariat avec le Cinématographe, propose la projection d'un film naturaliste au public afin qu'il puisse s'émerveiller devant la beauté de la nature et donc l'aimer et par conséquent, la respecter et la protéger. Ces séances, trois à ce jour, remportent à chaque fois un vif succès. Prochain rendez-vous le jeudi 10 avril avec le documentaire « Dernier territoire du lynx ».

Salle comble pour les baleines !

Le jeudi 23 janvier, la Cistude et le Cinématographe ont reçu Bernard Abeille, jazzman marseillais. Celui-ci, sur des images de Christian Petron, plongeur et directeur de la photographie (entre autres du film *Le grand bleu*), a expliqué au public venu nombreux, l'évolution de ce mammifère marin fascinant qu'est la baleine. Si les imitations à la contrebasse du son des baleines et d'autres animaux avaient ravis les 226 scolaires qui l'ont aussi rencontré, les adultes, ce jeudi soir, ont été séduits par ce spectacle original et militant.

- **La journée mondiale annuelle des zones humides** a eu lieu cette année le samedi 1er février. Trois sorties ont permis aux participants de se familiariser avec la faune et la flore locale en faisant : aux Mées, le tour du lac Joël Siguret ; à Volonne, la découverte de la ripisylve de la Durance et à Malijai, l'observation des indices de présence des castors en bord de Bléone.
- L'association participe au **comité de gestion de la retenue de l'Escale**.



Elle y défend la protection de l'environnement dans un souci de dialogue constructif avec les partenaires locaux et souhaite le classement de cette zone en réserve naturelle régionale, seul garant de la protection à long terme de notre biodiversité.

- **Victime de son succès**

Au vu de son nombre d'adhérents, la Cistude était trop à l'étroit dans la salle du Foyer rural de L'Escale et change de local de réunion. L'association sera désormais accueillie à la ferme Font-Robert pour ses rencontres mensuelles.

- **Les actions futures :**

le 6 avril : la Cistude propose 3 balades dans le cadre de la fête de la randonnée organisée par Randurance.

le 26 avril : la Cistude s'associe à la mairie de L'Escale pour l'action « Nettoyons le Sud »

les 24 et 25 mai : la Cistude sera présente à la fête de la nature dont l'organisation est en cours d'élaboration.

- Pour contacter La Cistude : lacistudeseCRETariat@yahoo.fr. L'association travaille actuellement à la création de son site Internet, qu'elle espère vous présenter dans les semaines à venir.

Mobilité douce

DE FUTURS AMENAGEMENTS POUR ENCOURAGER LA MOBILITE DOUCE SUR LA COMMUNE

L'aménagement d'une voie verte dans le virage du Barrasson

La commune travaille sur l'aménagement de la voie douce de la traversée du Barrasson pour l'accès au collège et aux plateaux des Lauzières dans la continuité de la voie verte.

Cet aménagement permettra de **supprimer cette portion dangereuse connue de tous en sécurisant le cheminement des piétons et des cyclistes.**

Ainsi **encourager les pratiques de mobilité douce** qui restent inférieures à la moyenne nationale malgré les bénéfices pour la santé, l'environnement et les économies.

Flux professionnels en vélo des résidents

France entière

3,12 %

Ensemble des PVD

1,79 %



CHATEAU ARNOUX SAINT AUBAN

1,88 %

Source : Insee 2021
Recensement de la population - Base flux de mobilité

PVD - Petites Villes de Demain

Une étude menée par le bureau AEV a permis de définir les caractéristiques techniques pour la réalisation de cette voie verte prévue d'une largeur de 3 mètres conformément aux recommandations du CEREMA avec la création d'une passerelle également large de 3 mètres.



Afin d'obtenir les financements nécessaires à la réalisation de ces investissements de plus d'1 million d'euros, une demande de subvention auprès du Département des Alpes de Haute Provence et des fonds européens (FEDER) est en cours de dépôt à hauteur de 80% pour l'aménagement de ce site qui est recensé en tant que point noir sur le « baromètre des villes cyclables ».

Le projet de voie verte Barrasson s'intègre parfaitement au nouveau Schéma Directeur Cyclable pour la Moyenne Durance

En 2024, la commune a participé à l'élaboration du Schéma Directeur Cyclable pour la Moyenne Durance, ce schéma était piloté par Provence Alpes Agglomération et le bureau d'études EVOPODS.

L'enjeu a été de définir un itinéraire permettant de parcourir à vélo la Moyenne Durance en toute sécurité en s'appuyant en grande partie sur les infrastructures existantes.

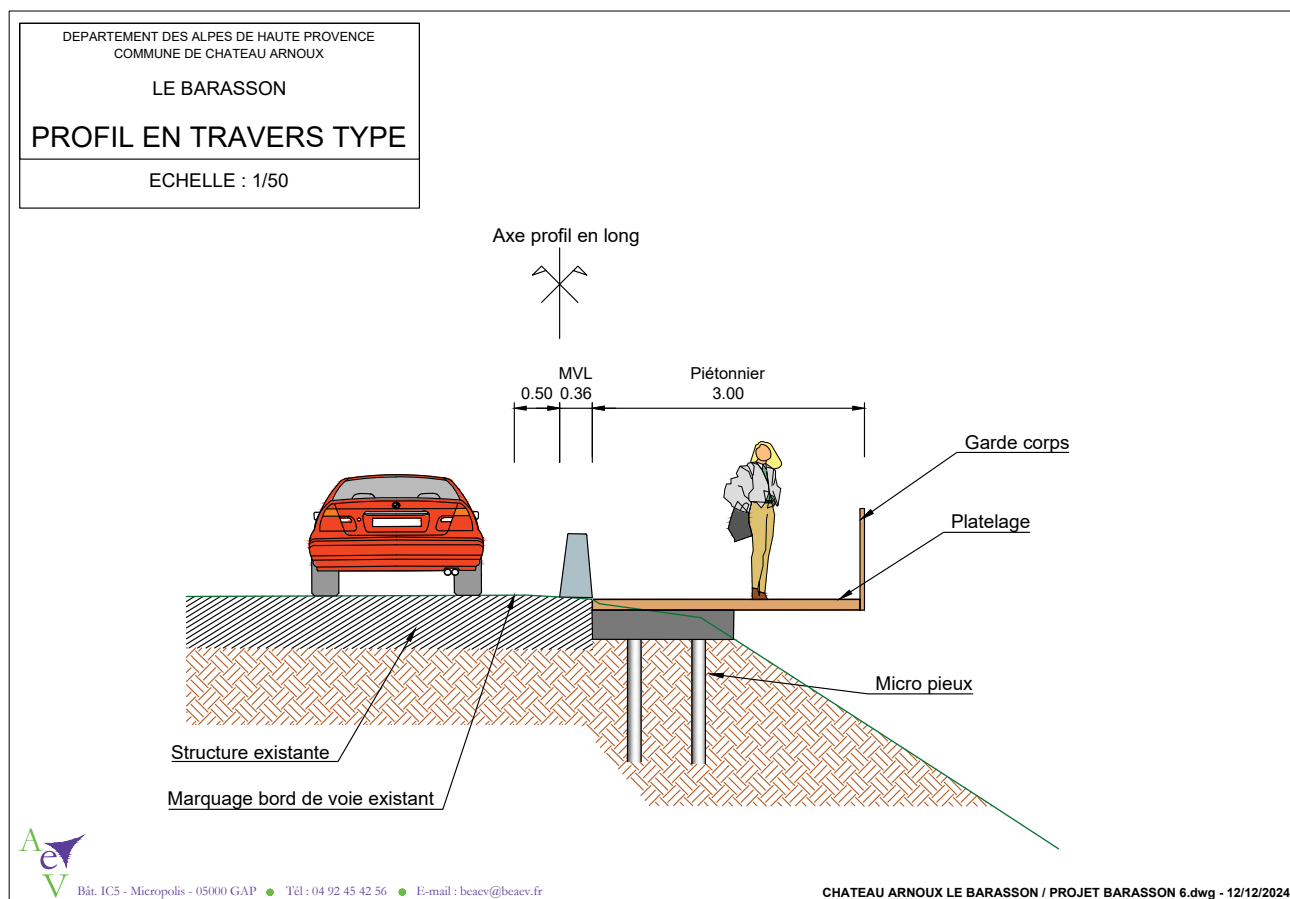
Au fil des réunions de travail est ressorti un itinéraire adapté à la pratique du vélo sans discontinuité entre les communes de la Moyenne Durance (Château-Arnoux-Saint-Auban, Peyruis, Les Mées, Malijai, L'Escale et Volonne).

Une boucle de cheminement vélo sécurisé a été déterminée pour encourager la pratique du vélo au quotidien. Le schéma comporte des fiches pour chaque tronçon avec des recommandations d'aménagement et des coûts estimatifs qui ne sont pas obligatoires à mettre en œuvre mais qui permettent d'avoir une vision globale et cohérente des aménagements à envisager pour développer et sécuriser la pratique du vélo

S'ajoutent à cet itinéraire les stationnements vélo auprès de tous les sites et équipements structurants tels que les abords des écoles, stade, collège, théâtre, cinéma, pôles commerciaux...

Virginie SACCO

Conseillère municipale déléguée aux déplacements urbains et à la circulation douce



Budget de fonctionnement du CCAS

Dépenses	BP 2025	Dont Action Sociale		
011 Charges	404 000	102 300	Dont Repas portage	90 000
012 Personnel	1 099 000	110 000	Salaire AS 1ETP Agent d'accueil 0.8 ETP Gestion Adm. 0.2 ETP <u>Mobibus, déchets</u> 0.25 ETP	
65 Autres charges de gestion	165 000	165 000	Subventions, dont : - Crèche - Centre Social - Point Rencontre Bourses communales Aides secours	152 000 88 000 27 000 15 000 1 900 8 750
042 Amortissement	11 000			
TOTAL	1 679 000	377 000		

Recettes	BP 2025	
Report n-1	23 000	
013 atténuation de charges	26 000	Remboursement des rémunérations du personnel
70 Produit des services	240 000	Vente des repas- inscriptions au centre de loisirs -périscolaire
74 Subventions de fonctionnement	1 387 500	Dont : - Commune 1 150 000 - CAF 150 000 - Dispositif 1 euro 87 500
75 Autres produits	2 500	
TOTAL	1 679 000	

LE CCAS DE CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN

Rappel de la loi

- Code de l'action sociale et des familles Section 2 : Centre communal ou inter-communal d'action sociale. (Articles L123-4 à L123-9)

Les centres communaux d'action sociale, obligatoires dans les communes de plus de 1500 habitants, sont conçus pour veiller à la bonne accessibilité des aides sociales en général et pour prendre des initiatives au niveau local afin de lutter contre l'exclusion et soutenir les populations les plus fragiles. Sa compétence se limite donc au seul territoire de la commune.

ACTION SOCIALE

Le CCAS est un établissement administratif public organisé de la façon suivante :

- o Un président : le maire de la commune
- o Un conseil d'administration : celui-ci est formé à parité d'élus locaux (conseillers municipaux) et de personnes nommées par le maire, compétentes dans le domaine de l'action sociale

Le conseil d'administration décide des orientations et des choix de la politique sociale locale. Le financement du CCAS est assuré en grande partie par la commune.

Le Centre Communal d'Action sociale est le meilleur outil de la municipalité pour s'assurer que chacun puisse bénéficier des aides auxquelles il a droit et mettre en place des solidarités au sein de la commune

Le rôle du CCAS est double :

- o Il accompagne l'attribution des aides sociales légales : il informe et guide les habitants en situation de fragilité et instruit les demandes d'aides. Cela participe à la lutte contre le non-recours aux aides sociales.
- o Il est à l'initiative d'actions sociales locales : selon les communes, ce champ d'action peut être très large, secours d'urgence ou aides alimentaires pour les personnes en grande difficulté ou délégation de services par la collectivité.

Les différentes municipalités de Château-Arnoux-Saint-Auban se sont très largement appuyées sur le CCAS pour la mise en œuvre de services à la population.

Nous citerons, pour rappel, les principales compétences déléguées au CCAS par la Collectivité depuis le début des années 90.

Décembre 1993

- La restauration scolaire
- L'ALSH et le périscolaire

Depuis

- Portage de repas à domicile -1999
- LAEP (lieu d'accueil enfants-parents) - 2012
- PIJ(Point information Jeunesse) – 2012
- Mobibus -aide au déplacement des personnes âgées ou en situation de handicap - 2015
- Recrutement d'une assistante sociale diplômée à temps plein (cat A) - Avril 2019, titularisée en Octobre 2020
- Ramassage des déchets des personnes dépendantes – 2024

Et encore :

- Financement des associations à caractère social
- Financement de la petite enfance (crèche-Ramip)

Enfin,

- Dispositif repas 1 euro – 2023

L'ensemble de ces compétences font du CCAS de notre commune l'acteur privilégié de la relation aux familles et à la population. Des moyens importants lui sont alloués afin de faire face aux besoins des services et des quelques 40 agents de l'établissement public.

Ce budget (important) doit cependant être relativisé. L'action Sociale (Mission première des CCAS), ne représente qu'un peu plus de 20% du budget global de l'activité.

Les 80% restant, qui témoignent de l'attractivité croissante des services rendus à la population et des attentes de celle-ci sont des compétences qui si elles n'étaient pas exercées par le CCAS, le seraient par la Commune et les services de la Mairie.

08 mars 2025: - Deux actions pour une cause.

Une course d'orientation familiale, avec des questions sur la journée internationale des droits des femmes, a été organisée par la Municipalité en partenariat avec l'ASN 04 afin de sensibiliser toutes les générations.

Pas moins de 40 personnes ont participé à cette course d'orientation, dans la bonne humeur.

Ce fut une journée à la fois ludique et pédagogique à travers la colline, démarrant de la maison des associations de Saint Auban, pour une arrivée en Mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban.

Ce fut l'occasion pour les élus de **mettre à l'honneur Olympe DE GOUGES** par l'inauguration d'une plaque dans le hall de la bourse du travail, avec un extrait du postambule de sa Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenneté :

« **Femme, réveille-toi ; le tocsin de la raison se fait entendre dans tout l'univers ; reconnais tes droits** »

Un apéritif ainsi qu'une visite du château sont venus conclure cette journée.



*Nathalie Szafranski
Conseillère municipale déléguée
à l'égalité Femme Homme et aux
maltraitances intra familiales*

Appel à candidatures

Nous avons besoin de renforcer nos équipes pour l'encadrement du temps méridien et la restauration scolaire

Profils recherchés :

Connaissance de l'enfance-jeunesse (de 3 à 10 ans)

Connaissance des normes d'hygiène et de sécurité

Expérience en milieu scolaire ou d'accueil de loisirs

Temps partiels environ 10 h Semaine évolutif

Des formations pourront être mises en place à destination des personnes qui auraient besoin de perfectionnement.

Contacts pour transmission de vos CV et lettres de motivation :

M. Jean-François Di Giovanni Directeur ALSH

jf.digiovanni@mairie-casa04.fr

Mme Cécilia PIOCHON Responsable de la Restauration Scolaire - c.piochon@mairie-casa04.fr

*Mme Francine OBELISCO
zeme adjointe déléguée aux affaires sociales, solidarité, logement*

ACTION SOCIALE

CCAS
MAIRIE
DE
CHATEAU-ARNOUX - SAINT-AUBAN



PROTEGEONS NOS SERVICES ET NOS AGENTS

Madame, Messieurs, chers Administrés ;

Le mardi 01 avril 2025, les agents du restaurant scolaire et du temps méridien ont fait valoir leur droit de grève.

3 revendications essentielles ont été posées ayant trait :

- A de meilleures conditions de travail et notamment à un niveau d'encadrement plus propice au bien-être des enfants,
- A une politique de sanctions plus réactives et peut être plus dure vis-à-vis des enfants perturbant régulièrement le bon déroulement du service,
- A un retour au respect nécessaire vis-à-vis de leur travail et de leur engagement professionnel.

A l'issue d'un échange très positif, les deux premiers points ont fait l'objet de propositions qui vont dans le sens attendu et ont mis fin au mouvement.

- Depuis le retour des vacances de printemps, les capacités d'encadrement du temps méridien sont réajustées et permettent de déterminer le volume d'enfants pouvant être accueillis dans de bonnes conditions dans le service.
- Les décisions de sanction, conformément au règlement intérieur du service, sont maintenues et seront mises en œuvre au plus tôt après les faits constatés. La sanction (exclusion du service) pouvant courir jusqu'à la fin de l'année scolaire en cas de récidives répétées.
- La protection fonctionnelle des agents sera exercée, dès les premières menaces, injures ou violences exercées à l'encontre des agents.

Sur ce dernier point, je tiens à signifier à tous, que de tels comportements (exercés en direct, ou plus lâchement via les réseaux sociaux) vers les agents publics n'ont pas leur place sur notre commune qui a toujours privilégié le « vivre ensemble » et les solidarités.

Au nom de la municipalité, j'enjoins ici les agents de nos services à être assurés de notre soutien et notre vigilance pour que de tels agissements ne se reproduisent plus.

Le Maire
Président du CCAS

René VILLARD

Registre des personnes isolées et vulnérables de la commune

Soyons attentifs aux autres ! certaines personnes, isolées ou vulnérables, nécessitent une attention particulière.

Faites-leur connaître le registre des personnes isolées ou vulnérables.

Les personnes pouvant être inscrites sur ce registre nominatif sont

- les personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile,
- les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, résidant à leur domicile,
- les personnes adultes handicapées résidant à leur domicile,
- les personnes les plus vulnérables (isolées, sous traitement médical, femmes enceintes).

En cas de déclenchement par les services de l'Etat d'une alerte de niveau 3 (vigilance orange «alerte canicule », plan hivernal, urgence départementale, risque exceptionnel), les services du CCAS entrent en contact avec les administrés inscrits sur le registre, afin de s'assurer de leur situation.

Si vous souhaitez vous inscrire à ce registre, ou procéder à l'inscription d'un proche, contacter le CCAS au 04 92 33 20 16 ou 06 45 73 72 49

Formulaire disponible ici <https://chateau-arnoux-saint-auban.fr/ccas/>

Une cantine solidaire à Saint-Auban !

La Cerise sur le gâteau, c'est la cantine solidaire de la Maison commune.

Tous les mercredis midi, vous pouvez venir manger dans une ambiance conviviale. **Les repas** sont cuisinés avec soin par des équipes bénévoles, et **sont à prix libre** : vous mettez ce que vous pouvez dans la boîte, en toute discrétion.

Maison Commune, 17 avenue Balard à St-Auban.

Infos et réservations : 06 56 72 26 57

Mobibus

Ce service s'adresse aux personnes :

- domiciliées sur Château-Arnoux-Saint-Auban,
- qui n'ont pas de moyen de locomotion,
- âgées de plus de 65 ans ou moins selon certaines conditions.

Il est **gratuit** et fonctionne durant toute l'année - les jeudis matin de 8h30 à 11h30. Sauf les jours fériés.

Inscriptions et réservations auprès du CCAS au plus tard 72 heures avant la date souhaitée,



Téléphone :
04 92 33 20 16
06 45 73 72 49

Pic & Poc
Lieu Accueil Enfant Parent

Rencontrer d'autres parents

Jouer avec d'autres enfants

Accueil gratuit, anonyme et sans inscription

Les Mardis et Vendredis de 9h à 11 h

Local de La Chêneraie

Enfant de moins de 6 ans, accompagné d'un adulte référent.

Renseignements : CCAS - Château-Arnoux-Saint-Auban
Service Animation Enfance et Jeunesse 04.92.31.29.35



En annexe photomontage pour illustrer cet événement solidaire, avec des clichés pris par Lucy ROURE que nous remercions.

TÉLÉTHON 2024 « TOUS BÂTISSEURS ».

Petit à petit, s'isoler pour ne plus déranger

Je constate avec tristesse que de nombreuses personnes en situation de handicap, s'éloignent progressivement de la vie sociale, faisant face à des barrières et à des difficultés constantes. Elles éprouvent de la fatigue, du découragement et une profonde lassitude face à des situations répétitives et stigmatisantes, ce qui complique encore plus leur intégration. Sont souvent contraintes de justifier en permanence leur handicap, dans l'espoir désespéré que leurs droits soient enfin reconnus.

Pour conclure, ces personnes sont nombreuses à se retirer, s'isoler, pour fuir cette sensation que certains leur font ressentir de manière insidieuse, celle de « déranger ».

20 ans après, on est loin du compte ..

Les personnes en situation de handicap, sont à mon avis, les seules à pouvoir parler de leur freins, obstacles qu'elles rencontrent lors de situations handicapantes, dans des lieux non ou mal adaptés.

Promulguée en 2005, la loi handicap est applicable depuis le 1er janvier 2007 aux bâtiments construits ou rénovés recevant des publics ou des locaux d'habitation.

Loi du 11 février 2005 pour **l'égalité des droits et des chances**, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap ; « **Est considéré comme accessible à tous, toute construction ou aménagement de bâtiment, permettant, dans des conditions normales de fonctionnement, à des personnes en situation de handicap, de circuler, d'accéder aux locaux, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçu. Les conditions d'accès des personnes en situation de handicap, doivent être les mêmes, que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente** ».

Notre motivation comme les années précédentes, à notre petit niveau, est toujours de promouvoir ce fameux "Vivre Ensemble", et cela ne peut se faire, qu'en réalisant des actions communes et accessibles à tout public, sans stigmatiser les personnes en situation de handicap.

Le TÉLÉTHON est une belle opportunité, et permet à mon sens, de rassembler des personnes, indépendamment de leurs milieux ou de leurs conditions, et d'encourager la connaissance mutuelle, en tenant compte de toutes les différences, qu'elles soient dues à la maladie, au handicap, mais également aux origines culturelles, sociales ou religieuses.

Nous avons tous à cœur, avec Monsieur VILLARD Maire de notre Commune, à essayer de donner une visibilité à ce public en l'incluant autant que possible dans des actions réunissant tout public.

Nous avons conscience, que ce public en situation de handicap qui est non seulement invisible, rencontre d'énormes difficultés, dans son intégration au sein de notre société, que ce soit dans le respect de ses droits aux loisirs, à la scolarité, au travail, à l'accès aux transports, ou encore dans son droit de participer, s'investir dans le monde associatif, la vie de sa commune, et même dans le cadre d'un mandat d'élue.

En 2024 comme en 2023 et 2022, c'est là notre ambition, avec le soutien de notre Maire, le service événementiel et administratif, ainsi que l'aide précieuse de Madame TARDIEU la D.G.S. qui fait le lien entre nous et les différents services, certaines associations qui sont fidèles depuis 2022 et de nouvelles en 2023 et 2024, et autres partenaires qui ont répondu spontanément présent et bien sûr et surtout l'aide de tous les bénévoles que je remercie.

Essayons de faire en sorte que les enfants, tout comme les adultes en situation de handicap, ne soient plus constamment exclus des interactions sociales, afin que le « Vivre en Ensemble » ne soit pas qu'une belle théorie dans un monde utopique ...



Madame TOUMANI Soréa, Conseillère Municipale chargée du handicap



Les savoureux Cookies de différentes parfums, réalisés par Chantal ORSINI ont fait le plaisir des papilles des petits comme des grands. Merci à Amélie, Laurence et Marina d'avoir organisé leur vente. Sans oublier de remercier, le supermarché AUCHAN de Château-Arnoux qui nous a fait don de la majorité des ingrédients.



Les membres de l'association des Musulmans des Alpes de Haute Provence ont confectionnées des superbes assortiments de gâteaux orientaux alliant beauté et saveurs. Sans oublier de remercier, le supermarché AUCHAN de Château-Arnoux qui nous a fait don de la majorité des ingrédients



Ô petit Snack, merci à Farid et Djiga qui proposaient de la petite restauration, du sucré comme du salé avec reversement intégrales de la recette des ventes au TÉLÉTHON



La pizzeria NONNA Pizza, a participé en reversant au TÉLÉTHON, une généreuse participation sur ses ventes de pizza.



APERITIF OFFERT PAR LA MUNICIPALITE



Discours de Monsieur VILLARD René, Maire de Château-Arnoux-Saint-Auban



Stand de présentation du C.D.S.A.04 (Comité Départemental du Sport Adapté), avec sensibilisation au handicap auprès des enfants de l'école Primaire PAUL LAPIE de Saint-Auban. Un grand merci à Annie LUC BOFFA et Lou CHRISTOPH d'avoir fait le déplacement depuis Manosque ainsi qu'à la Directrice, les maîtresses et les élèves de l'Ecole primaire PAUL LAPIE pour leur participation.



Christophe, Virginie et Jacqueline ont ravies les enfants de l'école Primaire PAUL LAPIE de Saint-Auban avec leurs nombreux jeux en bois, encore merci à eux.



Merci à l'équipe d'ACCORD MAJEUR, qui nous a offert une super animation Karaoké et des interprétations de diverses chansons tout au long de l'apéritif offert par La Municipalité.



Merci à TEERAWAT et ANFRIE de la MJC, d'avoir organisé cette course aux trésors, agrémentée d'une initiation aux échecs, les enfants étaient très enthousiasmés. Les lots ont été offerts par AFM-TÉLÉTHON et La Boutique de la Cité-HKS TOUMANI

L'Entrée des Artistes



Merci à Lucy ROURE et aux autres artistes, qui ont organisé une tombola dont les lots étaient des œuvres de leur association, avec chapeau et béret réalisé par Chantal, les ventes des billets ont été reversé intégralement au TÉLÉTHON.

JUS DE FRUITS

MERCI A L'ESAT-UNAPEI



Étaient présents pour participer à la vente et tenir le stand de jus de fruits de l'ESAT, Vivien et Fred travailleurs de l'ESAT-UNAPEI des Ateliers du Fournas, secondé par Marina, Amélia et Soréa. Merci également, à Erwan COUTANT, qui a fait en sorte que cela soit possible.



Avec la participation du Comité des fêtes que l'on remercie



Un grand merci au C.S.E. de l'usine de Saint-Auban, et particulièrement à David BOUISSOU pour ce généreux don.

Union Sportive Moyenne Durance



Merci à Vincent BOUISSOU, Matheo GIROD, colline UGHETTO et Anthony BARRETO, d'avoir organisé des tirs au but, les enfants de l'école primaire PAUL LAPIE se sont régalés.



Alex ALFONSO nous a organisé un micro-libre, où jeunes et moins jeunes ont pu s'exercer au chant, un grand merci pour sa participation et patience. Cela a été l'occasion de retrouvailles de deux amies d'enfance Françoise GORDE et Amélie TOUMANI

Merci à l'association
Des commerçants de la Commune



TÉLÉTHON 2024 « Tous Bâtisseurs »

du vendredi 03 au dimanche 05 octobre.

DEROULEMENT CHRONOLOGIQUE DES DIFFERENTES MANIFESTATIONS

Pour la journée de vendredi, nous remercions :

- la Directrice, de l'Ecole Primaire Publique PAUL LAPIE avec les enfants accompagnés de leurs maîtresses, ont participé le vendredi matin, aux nombreuses activités proposées par les bénévoles de la Marelle, La MJC et l'USMD,
- le Comité Départemental du Sport Adapté 04 qui est venue spécialement le vendredi de Manosque, les enfants ont apprécié leur stand, et avaient beaucoup de questions concernant le handicap dans le sport,
- la Municipalité qui a offert l'apéritif en début de soirée,
- le soutien de Monsieur René VILLARD Maire de notre Commune qui nous a fait à cette occasion un beau discours,
- l'aide précieuse de la D.G.S. Mme Myriam TARDIEU qui a fait le relai entre tous les services,
- Le service événementiel (Philippe, Sébastien, Teddy), les services administratifs,
- tous les bénévoles de leur présence chaque année depuis 2022 et aux nouveaux qui nous ont rejoint en renfort pour servir et organiser l'apéritif dont Marie-Pierre BESSILA-LEGER et Martine BEVILACQUA-CARMONA,
- le Groupe ACCORD MAJEUR qui a mis le feu en nous offrant une animation karaoké et des interprétations de diverses chansons,
- le GROUPE F.E.R., qui dans la soirée du vendredi, nous a donné en dansant l'occasion de nous réchauffer en nous offrant un concert,
- Le Comité des fêtes CASA nous a offert, samedi soir lors du concert, un barbecue ainsi qu'une buvette, et l'intégralité des ventes des sandwiches et boissons a été reversée au profit du TÉLÉTHON.

Pour les journées du vendredi, samedi et dimanche nous remercions :

- l'ESAT-UNAPEI, Monsieur Erwan COUTANT, qui a fait en sorte de mettre en place un stand de vente de jus de fruits le samedi et dimanche, tenu par Vivien et Fred travailleurs des Ateliers du FOURNAS de Saint-Auban qui ont été secondés par Marina, Amélia et Soréa,
- le C.S.E. de l'usine de Saint-Auban, et particulièrement à David pour le généreux don d'un lot pour la tombola au bénéfice du TÉLÉTHON,
- les pâtisseries bénévoles de l'association des Musulman/es des Alpes de Haute Provence qui ont vendredi, samedi et dimanches, tenu un stand de vente de gâteaux orientaux,
- la pâtissière bénévole Chantal ORSINI, pour ses cookies qu'elle a confectionnés, vente qui a duré jusqu'à dimanche et réalisée par Chantal le vendredi, Laurence, Amélie et Marina le samedi puis dimanche par Marina et Soréa,
- le restaurant « Ô PETIT SNACK », Farid et Djiga samedi après-midi, nous ont proposé de la petite restauration, sucrée et salée recette reversée totalement au bénéfice du TÉLÉTHON,
- La pizzeria NONNA Pizza, pour sa contribution sur les trois jours, en reversant au TÉLÉTHON, une participation sur ses ventes.
- L'ENTRÉE DES ARTISTES pour la loterie dont les lots étaient leurs œuvres et les réalisations (chapeaux et bérets) de Chantal (intervention le vendredi, le samedi et le dimanche),
- Alex ALFONSO qui nous a organisé un micro-libre, où jeunes et moins jeunes ont pu s'exercer au chant, un grand merci pour sa participation et patience. Cela a été l'occasion de retrouvailles de deux amies d'enfance Françoise GORDE et Amélie TOUMANI
- EMERGENCE (intervention le vendredi et samedi sur tous les stands).
- le Potier Tim LOCKS et sa femme Christine, le samedi après-midi, ont tenu un atelier de modelage d'argile.
- AUCHAN qui nous a offert des ingrédients pour la réalisation des pâtisseries et cookies.
- GROUPE F.E.R. qui nous a malgré le froid offert un super concert.
- Emergence, Amélie TOUMANI-TALAÏ.

ANNULATION DE CERTAINES PRESTATIONS

- Kickboxing organisé par Michel AUBERT et Full dance avec Magali AUBERT, merci à eux d'avoir fait le déplacement avec les enfants, mais le froid a eu raison de leur grande motivation et ils ont été obligés d'annuler les prestations.
- Le Groupe HACENE & CO, pour raisons personnelles n'a pas pu se déplacer le samedi.
- Groupe THE QUINTESSANCE a été aussi forcé par le froid d'annuler son concert.

RECAPITULATIF COLLECTE – DONNS – RECETTES

TÉLÉTHON 2024

ORGANISE PAR LA MAIRIE DE CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN

DONNS ESPECES / CHEQUES		RECETTES VENTES GATEAUX Mme ORSINI et de l'Association des Musulmans du 04/ JUS DE FRUITS ESAT - BUVETTE COMITE DES FETES CASA - DIVERSES ANIMATIONS de CDSA 04 / USMD CASA / POTIER TIM LOCKS / ALEX MUSIQUE / Ô petit Snack / NONNA PIZZA / LA MARELLE / MIC / Concert du GROUPE F.E.R.	RECUPERATION RECETTE VENTE GATEAUX CONFECTIONNES PAR LES ENFANTS IME "LA DURANCE"	RECETTE TOMBOLA - ENTREE DES ARTISTES et LOT UNIQUE CSE USINE DE SAINT-AUBAN
		1 149,10 €	115,00 €	257,00 €
1 CHÉQUE Association des Commerçants CASA	30,00 €			
Collecte ACCORD MAJEUR pendant apéro offert par la Municipalité	135,40 €			
DIVERS DONNS	22,00 €			
DONNS NATURES CHIFFRÉS Super Marché AUCHAN	NON COMMUNIQUE			
TOTAL DONNS	187,40 €	TOTAL RECETTE		1 521,10 €

TOTAL DONNS ET RECETTES ESPECES ET CHEQUES (hors dons naturels)		1 708,50 €
---	--	-------------------

Pour l'année 2025, il a été suggéré avec les bénévoles et quelques participants de planifier le TÉLÉTHON en mai ou au début du mois de juin, avant le début des vacances d'été, afin d'éviter toute annulation potentielle d'activités à cause du froid.

Voici les nouvelles dates proposées (dans l'attente de validation des participants) :

- vendredi 20 et samedi 21 juin. Si nous avons encore des gâteaux, des jus de fruits et des tickets de tombola, nous organiserons également une vente avec des bénévoles le matin du dimanche 22 juin pendant le marché dominical.

De la même façon que l'an dernier, je mettrai également à disposition, un espace dans ma boutique et gérerai les ventes aussi longtemps que possible, afin de maximiser la vente de jus de fruits et de tickets de tombola, au profit du TÉLÉTHON.

ÉDUCATION

BILAN DES INVESTISSEMENTS ET FONCTIONNEMENT DANS LES DIFFERENTES ECOLES

INVESTISSEMENT

Le Maire et son équipe, depuis 2020, ont réalisé de nombreux investissements dans chaque école, comprenant plusieurs catégories:

- les travaux, le mobilier, l'informatique, la sécurisation,
- auxquels il faut rajouter le chauffage, le téléphone.

Edouard Manceau, 61 élèves	17 966,33 €
Elise et Célestin Freinet, 73 élèves	53 640,86 €
Paul Langevin, 91 élèves	39 279,91 €
Paul Lapie maternelle, 95 élèves	167 557,66 €
Paul Lapie primaire, 136 élèves	28 973,52 €

Montant total 307 363,19 €

Une partie de la toiture de l'école Paul Lapie maternelle a été refaite en 2024, pour un montant de 82.439€,

On peut saluer une ouverture d'une 4e classe à Paul Lapie Primaire en 2023,

Une cantine a été créée à l'école E. et C. Freinet en 2024

Grâce à l'intervention de Monsieur le Maire, des parents d'élèves, de l'adjointe déléguée aux affaires scolaires, Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale, a validé l'ouverture d'une nouvelle classe à l'école E. et C. Freinet.

FONCTIONNEMENT (pour l'année scolaire 2024)

Ecole Paul LANGEVIN	23.469,10 €
Ecole Elise et Célestin FREINET	66.838,99 €
Ecole Edouard MANCEAU	26.402,57 €
Ecole Paul LAPIE maternelle	42.983,51 €
Ecole Paul LAPIE primaire	36.064,21 €

Monant total 195.758,38 €

Coût des activités artistiques et culturelles (pour l'année scolaire 2024/2025)

Transport - Théâtre - Cinéma - Séjour découverte - Danse etc

Montant total 15.741 €

Evelyne FALAIX
Adjointe déléguée à l'Éducation



COMMERCES



Une nouvelle activité s'invite dans le magasin institut "Un éclat de soi"

Depuis novembre 2024 Jennifer et Marie ont un espace vente de vêtements femme /sacs Leurs fournisseurs étant les mêmes que ceux qui travaillaient avec la boutique Marilou (Geneviève)

Nous sommes tous heureux que ces 2 jeunes femmes prennent cette relève pour le plus grand plaisir de nos habitants ..

Ouvert du mardi au samedi Bravo !!

Marie & Jennifer



Depuis début Mars ... un nouveau magasin de vêtements

Chaussures/Sacs vient d ouvrir sur la place Pechiney .
Le magasin "La maison des Merveilles" tenu par Mm.Rodrigues Maria vous attend avec quantité de jolis vêtements et accessoires pour notre plus grand plaisir à tous .
Bienvenue a cette nouvelle commercante

Frédérique BARDIES

*Conseillère municipale déléguée au commerce local
au commerce forain et fêtes votives.*

CADRE DE VIE



POLLUTION SONORE - TROUBLE DE VOISINAGE ET NUISANCES

L'arrêté préfectoral n°2024-225-006 relatif à la lutte contre les nuisances sonores fixe les heures et jours des activités non professionnelles.

ARTICLE 7 : Tous travaux (outre ceux définis par l'article 5) effectués par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, des vibrations transmises ou de leur caractère répétitif, en quelque endroit que ce soit, à l'intérieur des locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, peuvent être effectués :

- Les jours ouvrables de 8 heures 30 à 12 heures et de 14h à 19h30.
- Les samedi de 10h à 12h et de 16h à 19h
- Les dimanche et jours fériés de 10h à 12h

ARTICLE 9 : Les propriétaires et détenteurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

Il est rappelé qu'afin de préserver la quiétude de toute la population, M. Le Maire a pris le 4 avril 2022, un arrêté municipal permettant de sanctionner les propriétaires de chiens aux aboiements trop intempestifs. La tranquillité publique se doit d'être respectée.

Tous les travaux en dehors de ces horaires sont interdits.

Si le bruit est toléré lors des fêtes privées sachez que la réglementation n'est pas pour autant suspendue : le tapage (diurne et nocturne) reste interdit avec, pour les contrevenants, une amende de 450 euros et jusqu'à 750 euros en cas de récidive.

Nous faisons appel au bon sens de chacun pour que tous les quartiers retrouvent la sérénité méritée et attendue.

Vie des quartiers

QUARTIER N°1 : UN CHANTIER EN DEVENIR

Joindre l'utile à l'esthétique, tel est le projet du Quartier N°1 pour cet espace délaissé du centre ville.



Jadis occupé par un commerce qui s'est réinstallé dans un bâtiment plus fonctionnel et beaucoup plus accessible, **les salles voûtées** sous le parvis de la salle des fêtes sont, depuis, gagnées par l'humidité due aux infiltrations.

L'ouverture réalisée grâce à la pose de grilles va permettre la ventilation et l'assèchement de ces constructions déjà anciennes, et éviter leur dégradation inévitable.

L'aspect décrépi des vitrines devenues inutiles est progressivement remplacé par des grilles d'un style s'insérant

dans l'environnement direct du Château gothique-renaissance.

La première de ces grilles a récemment été réalisée et posée par un artisan local bien connu. Une deuxième sera posée avant l'été.

L'espace libéré, visible depuis l'extérieur, **pourrait abriter des objets remarquables ou patrimoniaux.**

Les idées ne manquent pas, mais toutes sont encore recevables (par exemple en utilisant les 3 « Boîtes à Idées » disséminées dans le périmètre du Quartier N°1)



QUARTIER N°2 : ESPACE de CRÉATION DU CÔTÉ DES LAUZIÈRES

Entre l'avenue des Lauzières, la rue du Bicentenaire, et la rue de l'Europe., **le vaste espace bétonné** qui borde constructions va bientôt s'égayer..

Une œuvre peinte va remplacer cette surface grise et triste.

Les habitants du quartier doivent se réunir prochainement pour choisir le modèle de dessin qui recueillera l'unanimité.



NOUVELLE ÉQUIPE AU QUARTIER N°3

Depuis Janvier le comité du quartier, animé par sa nouvelle présidente V. Fascetta, multiplie les rencontres avec les habitants. Un premier rendez-vous autour d'un gâteau des rois a rassemblé une cinquantaine de personnes, pour une reprise de contact.

Tout au long du mois de Mars, l'équipe est venue à la rencontre des habitants, rue par rue. Ce fut l'occasion d'échanger, de discuter, de se connaître.



Les caractéristiques propres à chaque secteur ont été identifiées. Elles seront transmises à la mairie avec la synthèse de ces échanges dans l'intention que tout le monde se sente entendu.

Dynamiser et fédérer la population autour de projets collectifs d'embellissement du quartier restent **l'objectif essentiel.**

Le Quartier n°3 comprend les secteurs de Fanchironnette, La Colline, Clubières, La Cité

Contact : casa.quartier3@gmail.com
ou 06 03 25 62 38



LA PAROLE AUX CONSOMMATEURS

876 habitants de CASA ont répondu à la consultation sur leurs habitudes de consommation organisée en début d'année.

Cette participation très importante offre une **image actuelle et relativement précise de nos comportements de consommateurs**, sur plusieurs aspects essentiels.

Où faisons-nous nos courses ? Pour plus d'un tiers, nous restons sur la commune. Ceux déclarant se rendre essentiellement à l'extérieur de la commune, sont moins nombreux, et plus d'un quart choisissent tantôt le local et tantôt l'extérieur.

Comment se rend-on dans les commerces de notre choix ? Sans surprise, l'immense majorité des répondants utilisent leur voiture, les autres choisissant un mode de déplacement alternatif (à vélo, à pied, navette communale, ou demandant l'aide d'un voisin ou d'un parent)

Les résultats en chiffres

Fréquences d'achat

Tous les jours	7,42%
1 fois / semaine	47,49%
2 fois / semaine	33,56%
Moins d'1 fois /semaine	8,22%

Où faites vous vos achats ?

Dans commerces de CASA	34,47%
Les deux	26,48%
Extérieurs à CASA	31,51%

Critères de choix ?

La marque du produit	25,11%
Les deux	7,76%
Le prix du produit	31,51%

Moyen de déplacement

véhicule personnel	91,55%
navette communale	1,83%
autres moyens*	8,22%

* à pied ; à vélo ; aide d'un tiers

La fréquence de nos sorties pour les achats ménagers est plus diverse : 40% répondent s'y rendre plus d'une fois par semaine, alors que près de la moitié n'y consacrent qu'une sortie hebdomadaire, 8% déclarant même faire leurs courses moins d'une fois par semaine.

Enfin, ce qui détermine le choix des produits achetés est évidemment le prix de ce qui est proposé, pour près des deux tiers des personnes consultées

Alors que 25% s'intéressent d'abord à la qualité, ou la marque de ce qu'ils achètent.

Ainsi, il ressort de cette enquête que l'offre commerciale locale satisfait bon nombre d'entre vous.

Et vous êtes nombreux à souhaiter le maintien et si possible le développement des commerces de proximité, comme composante essentielle de vos habitudes de consommation.

Il appartient maintenant aux acteurs de l'activité commerciale locale d'appréhender les attentes des consommateurs que nous sommes tous, et d'y répondre au mieux de leur possibilités.

Culture et Patrimoine

Concert de printemps de l'Ecole de Musique

dédiée à Jean – Christophe BERGER suite à son départ en retraite

Ils sont venus nombreux, pour un hommage à Jean Christophe BERGER leur ancien professeur, musique, chants, anecdotes et remise de la Médaille de la Ville par Monsieur le Maire, René VILLARD accompagné de Geneviève PELEGRINA l'adjointe déléguée à la Culture et au Patrimoine.



On pouvait sentir dans la salle beaucoup d'émotion, de bienveillance, de respect envers Jean Christophe qui lui aussi était agréablement surpris et très ému de cette belle après – midi.

On ne pouvait pas oublier de parler d'Arlette VIAL qui nous a quittés et qui a donné l'envie à Jean-Christophe de faire de la musique son métier.

Nul doute que bientôt il reviendra pousser la porte de l'Ecole de musique avec quelques projets et partitions.



A la découverte du Japon au Musée Alexandra David Néel

L'atelier des enfants de l'Association Point Rencontre sont partis avec Liliane LADA et Geneviève PELEGRINA l'Adjointe déléguée à la Culture et au Patrimoine à la rencontre du Japon et ont aussi pu découvrir exceptionnellement, la Maison d'Alexandra DAVID-NEEL en petit comité.

Ainsi, durant deux mercredis ils ont pu découvrir ce bel espace, ils étaient encadrés par Ambre qui leur a fait visiter l'exposition temporelle sur le Japon, mise à disposition par le musée GUIMET de Paris qui aborde quatre grands thèmes : le prestige, la beauté, le sacré et la transgression.

Ils ont pu rentrer un peu plus dans l'univers d'Alexandra en visitant sa maison, ainsi ils sont partis en la connaissant un peu plus et ont pu au fil des pièces imaginer sa vie à Digne Les Bains découvrant sa vie plus intime, son travail d'écrivaine et sa magnifique maison « restaurée » à l'identique jusqu'aux tapisseries sur les murs.

Les enfants ont été curieux et n'ont pas hésité à questionner Ambre. Des ateliers ont clôturé ces deux après- midis.





On l'appelait Arlette...

Arlette VIAL est décédée le 21 décembre dernier.

Arlette, comme tout le monde l'appelait, était arrivée dans notre commune en 1959 pour enseigner la musique dans les écoles primaires.

Elle arrivait de Manosque, fille de Jean VIAL, grand résistant, chef de l'armée secrète bas-alpine. La Résistance a profondément marqué ses premières années.

Elle était une figure incontournable de notre vie publique et culturelle.

Plusieurs générations l'ont connue dans les écoles primaires, au cours complémentaire Paul Lapie, au collège Camille REYMOND et à l'école de musique qu'elle avait créée en 1977 soutenue par la municipalité de José ESCANEZ avec Jacques DALCANT et où elle est restée présente jusqu'à il y a quelques années encore.

Formée par les CENTRES MUSICAUX RURAUX, elle a mené avec une conviction inébranlable et persuasive, une action permanente en faveur de la musique et de la culture dans le respect des idéaux de l'éducation populaire.

Qui ne se rappelle pas d'avoir soufflé dans une flûte à bec durant ses cours ?

Cette sensibilisation lui a permis d'attirer **des centaines d'enfants**, fils d'ouvriers, d'employés, d'ingénieurs, d'enseignants, de commerçants, d'agriculteurs, vers la pratique musicale à l'école de musique avec le violon, le piano, la flûte traversière, la clarinette et autres instruments.

Pendant plus de 60 ans, elle a aussi dirigé une chorale réputée pour sa qualité musicale, où accompagnée de Gilberte BARBIER et de son orchestre, elle a offert au public de Château-Arnoux-Saint-Auban et du carrefour de magnifiques concerts autour d'œuvres musicales des grands compositeurs tels que Bach, Mozart, Haendel, Haydn, Duruflé, Fauré...

Grâce à sa collaboration avec les Jeunesses Musicales de France, elle a offert durant plusieurs décennies des concerts prestigieux aux enfants de nos écoles avec la venue d'artistes de renommée internationale tel que France Clidat, Maurice Bourgue ou encore Jean-Jacques Kantorov.

La commune et la communauté d'agglomération célébreront cette personnalité charismatique en donnant son nom à l'école de musique.

Un hommage public et musical lui sera rendu le dimanche 18 mai prochain à l'école de musique à partir de 10h30.

Cet hommage se poursuivra par un rassemblement à la salle des fêtes de Château-Arnoux où ses amis partageront dans un moment convivial, informel et musical, son souvenir et leurs souvenirs.





Carnaval

Carnaval coloré dans la joie et la bonne

humeur organisé par la Mairie de Château-Anoux-Saint-Auban et l'Association Point Rencontre en partenariat avec le

Comité des fêtes et les enfants du Dispositif d'Accompagnement Médico - Educatif « DAME, la Durance » de l'APAJH.



Plus de 120 personnes étaient présentes dans le cortège dont les enfants du centre de loisirs « la Passerelle » de Saint - Auban, départ sous le soleil, de Font-Robert direction la place de la Résistance **pour brûler « Georges » le Caramantran** fabriqué par les enfants du DAME.



Ils étaient tous accompagnés de leurs parents avec leurs déguisements, masques et accessoires aux mille couleurs, certains ont été maquillés par Aurélie MELCHIO mise à disposition par le comité des fêtes.

Un goûter gourmand a clôturé cet évènement festif et fédérateur,

Aurélie a aussi essayé de faire plaisir à tous les enfants qui l'ont sollicitée pour avoir un joli ballon sculpté.

Un **grand merci** à tous les bénévoles, à l'association Point Rencontre, à l'APAJH, au Comité des fêtes et à la Police Municipale et bien sûr à Teddy, Stéphane et Philippe, pour cette belle réussite.

Les enfants et parents étaient tous ravis ainsi que les organisateurs.



Concert HARMONIE DEPARTEMENTALE



Un public nombreux a assisté à ce concert. donné par l'orchestre de l'Harmonie Départementale avec une trentaine de musiciens et les élèves de 4 classes de la commune pour « un voyage à travers l'orchestre ».

L'Harmonie a choisi notre commune pour cette prestation gratuite grâce à une subvention du Département et à l'implication de la commune et de nos écoles primaires pour l'aider à réaliser ce concert.

Un incident sur l'alarme s'est produit au début obligeant les personnes à évacuer la salle des fêtes et nous nous en excusons, bien que ce dysfonctionnement ne soit pas dû à nos services.

Mais le spectacle a repris et ça n'a pas enlevé la qualité de ce concert qui a été très apprécié par le public.

Un grand merci à Madame ROUSSE, aux musiciens, aux enseignants, aux élèves et à tous ceux qui ont participé à l'organisation de ce concert.



Fête des arts et des sciences au Collège Camille Reymond

Un atelier a été organisé par l'Adjointe déléguée à la culture et au patrimoine, Madame Geneviève PELEGRINA qui a été sollicitée par le Collège Camille Reymond. pour une soixantaine d'enfants.

Les élèves des écoles primaires CM2 du carrefour Bléone Durance ont pu ainsi découvrir durant « cette journée ludique » le collège et ainsi mieux appréhender la prochaine rentrée scolaire pour la classe de 6ème.

Une nouvelle porte qui va s'ouvrir à eux,
"celle du passage de l'enfance vers
l'adolescence..."

*Geneviève PELEGRINA
Adjointe déléguée à la
Culture et au Patrimoine*



HISTOIRE LOCALE

La Cantine, la Maison Sorgue, Les deux Hôtels Villiard, et le Cercle : Des Histoires bien compliquées !

Nombreux sont nos concitoyens qui s'interrogent sur les **origines de certains bâtiments bientôt centenaires**, entièrement rénovés, et dont la destination d'origine semble tombée dans l'oubli.

La Cantine et la Maison Sorgue

Situés avenue Ballard ces bâtiments abritent aujourd'hui : un Restaurant d'Entreprise ouvert à tous : « La Cantine » géré par une association d'insertion (IAP 04). La Maison Sorgue est devenue une « Maison Commune » acquise, créée et gérée par des association de militants de l'Éducation Populaire et des particuliers.

Il faut faire un bond en arrière de plus de 80 ans pour retrouver les origines de ces 2 constructions. **La Maison Sorgue était la résidence de Monsieur Sorgue qui enseignait au Centre de Préapprentissage tout proche** (« La Cantine » aujourd'hui). Les enfants des 2 écoles primaires, « libre » ou « publique », passaient leur Certificat d'Études à 13 ou 14 ans.

Rares étaient les enfants qui passaient par la filière longue Collège/Lycée dès 12 ans. Ceux qui intégraient le Centre de Préapprentissage étaient quasiment tous des enfants de salariés de l'Usine Alais Froges & Camargue. Deux années de formation technique. L'enseignement général complétait les connaissances scientifiques acquises pour le « Certificat ».



A droite la Maison Commune (ex Maison Sorgue), à gauche: «La cantine» (ex Centre de Préapprentissage).

Les élèves s'initiaient à tous les métiers manuels : le dessin, la chaudronnerie, la tuyauterie, l'ajustage, la mécanique, l'électricité, le cartonnage, la menuiserie, la maçonnerie, le jardinage et même l'élevage ! Au milieu des années 50, cette formule de préapprentissage a été fortement réduite, à l'occasion de son déménagement au sein de l'usine, ne conservant plus que les filières les plus utiles à l'entreprise. A cette époque M. Laurent (électricité et Maths) puis Monsieur Moingeon dirigeaient le Centre. Ils étaient assistés de : M. Fauverteix (ajustage), M. Lenarduzzi (chaudronnerie – Meilleur Ouvrier de France) et M. Sorgue (enseignement général).

Au terme de ces 2 années, en fonction des dispositions démontrées par chacun, **des places offertes par l'usine**, l'élève avait trois possibilités.

La plus prisée car débouchant à 100% sur une embauche à l'usine : intégrer pour 3 ans une des sections du Centre d'Apprentissage de l'Usine : Ajustage ou Chaudronnerie.

Pour ceux qui choisissaient d'autres filières : il fallait partir en ville dans des Centres d'Apprentissage Publics.

Enfin, existait depuis 1851 la solution du « Contrat d'Apprentissage » pour des dizaines de métiers.

Le Cercle des Agents de Maîtrise

Le Centre de Préapprentissage disparu, la direction de l'usine attribua ce local à l'Association « Cercle des Agents de Maîtrise » animé par Monsieur Linas. Mais en 1965 la création d'un Restaurant d'entreprise imposa la récupération de ce lieu confié pour quelques trimestres à « Jacques Borel International » sorte de « Roi de la Malbouffe » qui sévissait sur les autoroutes de l'Hexagone ! Le rez de chaussée de la Maison Sorgue devenue l'accueil et le siège de la Mutuelle de l'usine, fut transformé, pour quelques années, en « Cafétéria du Self ». On y jouait aux Dames, aux Échecs, aux cartes, en sirotant son café.

Le Cercle : dernier déménagement !

Les Agents de Maîtrise, invitèrent les ouvriers à les rejoindre. La direction leur confia les locaux de la Cantine « chez Kiki » Rue Edouard Branly. « Kiki » (M. Girard) et sa nombreuse famille, se voyant confier l'Hôtel de la Cité (l'ancien Hôtel Bar Restaurant Villiard) de la Rue d'Arsonval, quand Jacky Villiard (Madame Roumieu) inaugura, en face, son luxueux Bar Hôtel Salon de Thé, conservant son nom d'Hôtel Villiard. Les gérants de ce nouveau « Cercle des Agents de l'Usine » acquirent une Licence IV et le lieu devint un Bar prospère.

Ce bâtiment abandonné depuis plus de 10 ans, vient d'être acquis en 2023 par un particulier qui a aménagé des appartements.

Pharmacie, Cabinets Médicaux.

Un jeune entrepreneur de la région a acquis les 2 immeubles parallèles : « Hôtel Restaurant de la Cité » et « Maison dite des Ingénieurs » (Rue Emile Boyoud) qui logeait en fait des stagiaires de l'usine ou des couples d'ingénieurs dans l'attente de l'attribution d'une des villas qui leur étaient réservées (La Colline, La Casse, Fanchironette, Avenue Ballard et Chemin des Crêtes.)



Parfois, des personnels de l'Éducation Nationale y étaient hébergés. Cet entrepreneur a complètement rénové ces bâtiments. Il a créé 2 locaux commerciaux au rez de chaussée de l'ancien Hôtel de la Cité : une Pharmacie, un cabinet médical pour 2 médecins, avec des appartements à l'étage.

L'autre bâtiment a été transformé en appartements sur 3 niveaux.

Les anciens bâtiments Hôtel de la Cité et Maison dite des Ingénieurs

Notons qu'en 2023 les 822 biens immobiliers divers et variés, construits par l'usine, de 1915 à 1968, et qui n'ont pas été rasés, du fait de leur vétusté, ont tous été vendus à des bailleurs sociaux et à des particuliers.

René Galvez

Histoire de la Jalinière - Ça coule de source...

« La Jalinière », ça coule de source !!

par Jaque DALCANT,

Président Honoraire du Patrimoine local et départemental, Conseiller Municipal

Déjà en 1889, dans sa monographie de CHATEAU-ARNOUX, l'Abbé MAUREL faisait référence à **la source de la Jalinière qui alimentait le village** (centre ancien) en « eau abondante et de très bonne qualité ». Mon ami Louis PLANTIER, dans sa thèse intitulée « Fontaines en Haute-Provence » parue en 1990 chez Edisud, classait notre source parmi « les fontaines rustiques » et illustrait son propos en publiant une photo du site avant 1989.



Quel changement depuis, consécutivement aux travaux entrepris conjointement par la Municipalité de l'époque et l'Association du Patrimoine. Grâce à la complicité étroite des nombreux bénévoles volontaires avec les Services Techniques de la commune, **les murs ont été restaurés et une toiture a été réalisée.**

Le bassin, refait selon les règles de l'art par une entreprise labellisée « sites et monuments », a coûté 2000€ entièrement supportés par l'Association

qui venait de gagner le concours régional inter-associatif de la Banque Populaire.

Parallèlement **le faible débit** avait incité la commune à **recourir, avec succès, à un forage.**

Désormais emmenagée, y compris sur le plan environnemental, notre Jalinière pouvait s'approprier l'adage « elle nous ressemble et nous rassemble ».



En effet, plusieurs manifestations socio-culturelles eurent dès lors pour cadre officiel ce lieu.

Par exemple, pendant de nombreuses années, à **l'occasion de la « Fête de la Nature » au mois de Mai**, ce fut le théâtre d'un **traditionnel toilettage** environnemental par les bénévoles du Patrimoine, en collaboration étroite avec les Services Techniques.

Enfin cerise sur le gâteau, **depuis juillet 2024**, sous l'égide de l'actuelle municipalité, ce site bénéficie d'un **accès de type calade.**

Ce chantier, coordonné par les Services Techniques, a été confié à l'Association OPUS, labellisée Centre permanent d'Initiatives pour l'Environnement. Ce sont donc douze jeunes venus de divers horizons sociaux, culturels et géographiques qui ont participé à cette restauration, à laquelle **l'Association du Patrimoine a contribué financièrement à raison de 4000 €, fruits des fêtes de l'Ami du Pain.**

Le 28 juin prochain, dans le cadre des Journées Nationales de Promotion du Patrimoine de Pays, la redécouverte des carrières d'argile sera suivie d'une **réception des parties présentes sur le site de la Jalinière.**



Vie associative

PATRIMOINE CASA



A l'occasion des Journées de Patrimoine de Pays et des Moulins, l'association du Patrimoine **recherche des personnes possédant des poteries anciennes** afin d'alimenter notre exposition du 29 juin dans la salle des mariages..

**JOURNÉES
DU PATRIMOINE
DE PAYS
& DES MOULINS**

Merci de contacter l'association du patrimoine :

Par mail : patrimoinecasabureau@gmail.com

Par téléphone au : 06.32.14.12.51

Les poteries prêtées seront exposées sous verre et assurées par l'assurance de l'association. Un contrat de prêt sera signé.

La récupération des poteries se fera courant mai afin de prévoir les supports d'installation.

L'association du Patrimoine vous remercie pour votre investissement.

Retour sur le 4^e Salon du Livre et des Arts

Ce 4^e salon s'est déroulé à la salle des fêtes de Château-Arnoux du 12 au 13 octobre 2024.

Victime de son succès nous avons dû refuser des auteurs. Nous envisageons, pour le prochain, de retourner au Boulodrome.

Nous avons accueilli 38 auteurs parmi lesquels Sarah et Jules deux jeunes collégiens et quelques artistes, Christian Jullien, Émilie Khalifa et le jeune Nolan La Rocca, Serge Panis a exposé quelques unes de ses photos.

Nous avons eu de nombreuses félicitations de la part des auteurs qui ont déclaré être partants pour une 5^e édition en 2025.

Lors du vernissage on a pu remarquer la présence de Cathy BOYADJIAN directrice de la Médiathèque, Louis JOSEPH, Charlie Camille FLORES directeur des médiathèques P2A, les élus Bernard JULLIEN et Marc ROVIRA,

René VILLARD empêché le samedi nous a fait le plaisir de venir nous rencontrer le dimanche et nous a félicités malgré les difficultés du départ.



*Photos : Jules et Sarah, Nolan La Rocca,
L'ensemble des participants*

Nous remercions les musiciens de l'école de musique de Saint-Auban dirigés par Isabelle pour avoir animé le vernissage.

Le salon a accueilli plus de 310 personnes



ElanC'

Les 24 et 25 mai prochain, la Compagnie ElanC' se produira au Théâtre Durance avec deux spectacles originaux:

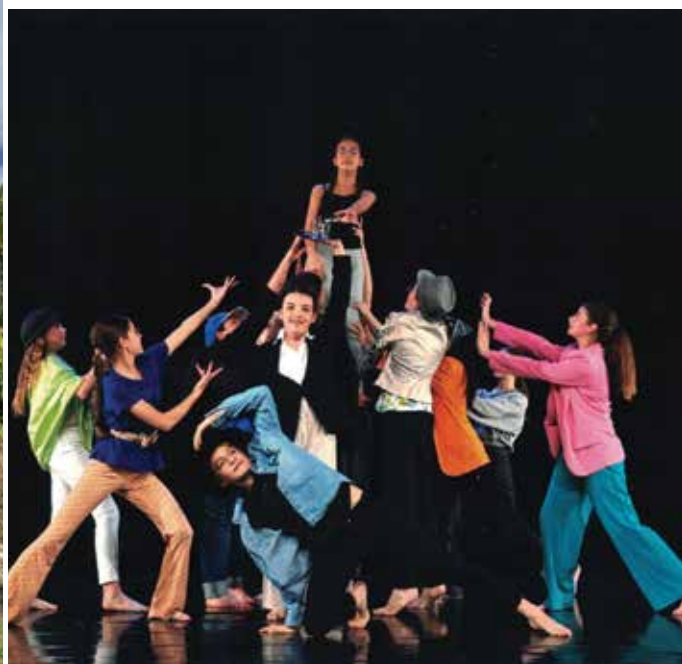
- **"La Fleur"**, un conte poétique dansé par 116 jeunes âgés de 5 à 20 ans autour de l'univers de Charlie Chaplin dans lequel écologie et fraternité s'entremêlent avec humour et fantaisie. Samedi 24 mai à 16h et dimanche 25 mai à 14h30. (durée 1 heure)

- **"Nos en dedans"**, une pièce chorégraphique entièrement créée par les adolescents et jeunes adultes d'ElanC' avec la complicité et l'accompagnement de leurs professeurs. Cette création parle de leur intimité, de leurs émotions et de sujets de société qui les touchent et les questionnent. En première partie de cette pièce, deux courtes créations déjà existantes : **"Chemises en bazar"** créée en 2023 et déjà jouée à plusieurs reprises notamment à la journée des Arts au Collège Camille Raymond au printemps dernier.

"Prends garde à toi", créée en 2024 et dansée en extérieur à Château-Arnoux lors de la fête de l'Ami du pain et à l'Escale pour la fête du sport.

Samedi 24 mai à 20h30 et dimanche 25 mai à 18h. (durée 1 heure 30)

Les places seront en vente à l'office de tourisme de Château-Arnoux/ Saint-Auban à partir du lundi 14 avril.



Le week en du 22 et 23 mars, deux groupes de jeunes danseurs d'ElanC' ont été **récompensés** au Concours chorégraphiques **Danse Mouvance** à Mazan dans une compétition rassemblant de très nombreuses écoles de danse amateurs et semi-professionnelles du grand sud.

Devant un jury renommé, **les 13 pré-ados** de la Petite Compagnie **sous la direction de Céline Gassend et Quentin Pillone** ont remporté une médaille d'argent avec coup de cœur artistique du jury dans la catégorie danse jazz tandis que les 9 ados et jeunes adultes de la section hip-hop avec Quentin ont décroché eux aussi une médaille d'argent.

Bravo à ces 22 jeunes pour leur engagement artistique, sportif et collectif !

Vie associative

Sur les chemins de Bruno avec JOIE ET SOLEIL

Du 6 au 12 juillet pour les jeunes de 12 à 16 ans

Pourquoi pas un voyage itinérant d'une semaine ? Sur les chemins ruraux de la vallée du Drac et de la Séveraisse. Imaginez des escapades sur les sommets avoisinants, des panoramas sur le massif des Écrins tout proche, des moments ludiques : baignade et jeux nature... des veillées sous les étoiles.

Pourquoi pas un voyage sous le signe de la mobilité douce, bien dans l'air du temps ? À pied, sac au dos, nuits sous tente en camping sauvage ou en bivouac. Nous nous formerons ensemble à vivre cette aventure : faire son sac, lire une carte, trouver son itinéraire, monter et démonter le camp et même préparer de bons petits repas...

Quand on marche, on avance !



L'exploration de la nature sera le sel de notre expédition.

Avec Bruno, accompagnateur en montagne, qui vit toute l'année sur le territoire.

Bruno vous mènera sur ses sentiers secrets.

Il vous racontera des anecdotes sur la vie de la vallée et vous fera rencontrer les habitants du pays. Avec Bruno vous ferez l'expérience que lorsqu'on marche, on avance aussi dans ses rêves.

Inscrivez vos jeunes avec leurs copains sur le site www.joieetsoleil.com

Joie et Soleil a obtenu de la CAF la labellisation nationale

Tarifs solidaires adaptés, si besoin...

Renseignements : joieetsoleil@free.fr – tel : 06 08 12 89 25

Vie associative



DURANCE SKI DÉCOUVERTE (ex U.S.C.A.S.A.)

Présentation du Club :

Présent sur la commune et affilié à la Fédération Française de Ski depuis 1933, cette structure permet aux enfants de 6 à 12 ans de Château-Arnoux/Saint-Auban, et des communes avoisinantes, de s'adonner aux joies de la glisse.

Initiation au ski alpin et surf par des Moniteurs Fédéraux de la Fédération Française de Ski et Accompagnateurs de Club afin de pouvoir présenter du flocon à la troisième étoile pour le ski, et snow d'accueil au deuxième snow pour le surf.



Que s'est-il passé pour la saison 2024/2025 ?

Le Club a organisé six sorties à la journée, le samedi, dans la station de Chabanon. 44 enfants inscrits encadrés par 6 Monitrices et Moniteurs Fédéraux, 2 Dirigeants, ainsi que 6 Accompagnateurs de Club.

Passage des étoiles lors de la dernière sortie par les Moniteurs de l'Ecole du Ski français de Chabanon. 84% de réussite pour les enfants.

Prévisions pour la prochaine saison :

- Organiser des sorties du même type.
- Accueillir encore plus d'enfants si le nombre d'encadrants le permet.
- Recruter des personnes/parents susceptibles de faire Accompagnateurs de Club.
- Faire passer le Monitorat Fédéral à des Accompagnateurs de Club confirmés.



Contact : Jean-Luc Bonnet 06 32 74 46 80

Email : duranceskidecouverte@gmail.com

Facebook : Durance Ski Découverte - Site internet (en reconstruction) : www.dskid.fr



La Jarlandine 2025

Une 21^è édition pleine de nouveautés !

Le club de l'USCASA CYCLO VTT est heureux de vous annoncer **la 21^{ème} édition de la Jarlandine**, qui se tiendra **le dimanche 1er juin 2025**.

Comme chaque année, cet événement convivial et sportif vous invite à découvrir les superbes paysages des hauteurs de Château-Arnoux au travers de nouveaux tracés adaptés à tous les niveaux.

Le rendez-vous est fixé **aux deux lacs des Salettes**, point de départ d'une journée placée sous le signe du sport et de la bonne humeur. Que vous soyez vététiste aguerri ou simple amateur de balades, chacun trouvera son bonheur sur les parcours spécialement conçus pour cette édition.

Mais la Jarlandine, ce n'est pas que du VTT !

De nombreuses animations rythmeront la journée :

- Ravitos gastronomiques exceptionnels
- Randonnée pédestre animée par J-P Mezzassalma de Rando Trail Loisirs CASA
- Animation micro avec Dam Cam
- Ambiance musicale pendant le repas avec Phil Musicien
- Zone kids encadrée et show freestyle par Loris Thibault
- Atelier de réparation au ravitaillement avec enDurance Cycles
- Récupération de pièces de vélos d'occasion pour réparer d'autres vélos avec Second Cycle
- Un village exposants animé toute la journée
- Une Buvette, snacky, frites et sandwiches
- Une paella géante concoctée par Bona Bona Ppetit sera servie à midi pour tous ceux qui se sont préinscrits
- Une Tombola
- Toute une équipe de bénévoles pour vous servir et vous renseigner

Que vous soyez passionné de VTT, amateur de belles balades ou simplement curieux, venez partager avec nous cette belle journée de sport et de convivialité !

À vos vélos et à bientôt sur les sentiers de la Jarlandine 2025 !



Pour vous inscrire :

Flascher le QR Code ou <https://www.helloasso.com/associations/uscasa-cyclo-vtt/evenements/la-jarlandine-2025>





La MJC de Saint-Auban lance son accueil de loisirs 11-17 ans !

En février 2025, la MJC de Saint-Auban a obtenu **un agrément "Accueil Collectif de Mineurs" pour les 11-17 ans** en partenariat **avec la mairie de Château-Arnoux Saint-Auban et le CCAS.**

Durant la deuxième semaine de vacances, 21 jeunes du collège au lycée ont été accueillis autour de la thématique du Japon.. Des ateliers de dessin manga, de créations en papier, de cuisine japonaise et une sortie à la Japan Expo à Marseille ont rythmé la semaine.

Les jeunes en parlent

"J'ai kiffé goûter les onigirazu pour la première fois !"

"C'était la première fois que je cuisinais avec mes amis"

"C'était trop bien, on a rencontré des célébrités !"

"Nous avons pris le train et le métro pour la première fois pour beaucoup d'entre nous, et on a découvert Marseille".

Les prochains rendez-vous

La MJC Saint-Auban ouvre à présent son Espace Jeunes tous les samedis de 14h à 18h hors vacances scolaires. Pendant les vacances d'avril, un programme d'activités sera proposé du mardi au vendredi pendant les deux semaines, autour de la thématique des Cultures Urbaines. Restez connectés pour ne louper aucune actualité !

Le Festival Regarde Sous Tes Fenêtres aura lieu du 10 au 12 juillet 2025.

Pour plus d'informations :

<https://mjccasa.wixsite.com/cdc04>

mjccasa@gmail.com / 04.92.64.17.24 / 07.67.29.57.21

La Mam (Maison d'assistante maternelle) des papillons arc en ciel

est implantée sur la commune depuis octobre 2023.

Nous sommes **4 assistantes maternelles agréés par la PMI** (protection maternelle infantile) et diplômées de la petite enfance (une auxiliaire puéricultrice, deux cap petite enfance, une éducatrice de jeunes enfants). Chaque jour nous pouvons accueillir **jusqu'à 12 enfants maximum.**

Notre but est d'accueillir individuellement les enfants et leurs familles dans un climat de confiance. Nous proposons aux enfants un cadre sécurisant, des activités et des sorties afin de leur permettre de se développer. Nous aurons sans doute l'occasion de nous rencontrer lors de nos promenades!

Pour plus de renseignements 7 avenue des blaches gombert - 04160 Chateau Arnoux - Tel. : 0492840797

<https://la-mam-des-papillons-arc-en-ciel.jimdosite.com>

Vous pouvez aussi nous retrouver sur Facebook et Instagram afin de suivre nos aventures sur Mam Des Papillons Arcenciel.

Sefa Karademi, Eve Pichotin Decôme, Noémie Abdalalim, Aurélie Martin



Vie associative



Le Comité des fêtes

Le bureau se poursuit avec des bénévoles de toutes générations.

Les animations continuent avec **la fête votive de château Arnoux** :

Le vendredi 20 juin, **feu d'artifice et soirée avec Dj Mathis**.

Le samedi 21 juin, la fête de la musique à château-Arnoux et Saint-Auban.

Le dimanche 22 juin, soirée dansante.

Pour fêter le 14 juillet, un grand feu d'artifice sera tiré au stade Grabiniski suivi d'une soirée musicale sous les halles.

D'autres événements seront organisés tout au long de l'année.

Merci pour votre soutien et en espérant vous voir nombreux pour partager ces moments conviviaux et joyeux.

LEI MANTENEIRE DI TRADICIOUN

LEI MANTENEIRE DI TRADICIOUN est une association loi 1901 qui **défend et transmet la Culture provençale par la danse, la musique et le chant traditionnels des Alpes de Haute Provence** dans des ateliers, des spectacles des messes et animations diverses.

On chante en Provençal et en Français à l'unisson (Ce n'est pas une chorale), on danse le Rigodon, le Quadrille, la Polka, le Scottish, la Mazurka, les Rondes, et la Farandole accompagnés par les musiciens (Galoubets et Tambourins, Accordéon diatonique).

Ateliers : Maison des Associations à Saint-Auban

Jeudi de 17h30 à 19h Chants traditionnels. -De 19h à 21h Musiques traditionnelles

Vendredi de 17h30 à 19h : Danses traditionnelles de la région.

Contacts : Chant et musique
Jacques Baudequin
06 21 06 73 18

Mail : manteneire.tradiciou@free.fr
Site : <http://manteneire.tradiciou.free.fr>





Théâtre

En mai et juin, le Théâtre Durance finit la saison en extérieur, entre Échappées (spectacles hors-les-murs) et le festival de musique Les Escapades.

Puis, fin juin, venez découvrir la prochaine saison lors de la présentation de saison.

Festival Les Escapades

13+14 juin 2025
gratuit, en plein air
Les Lauzières

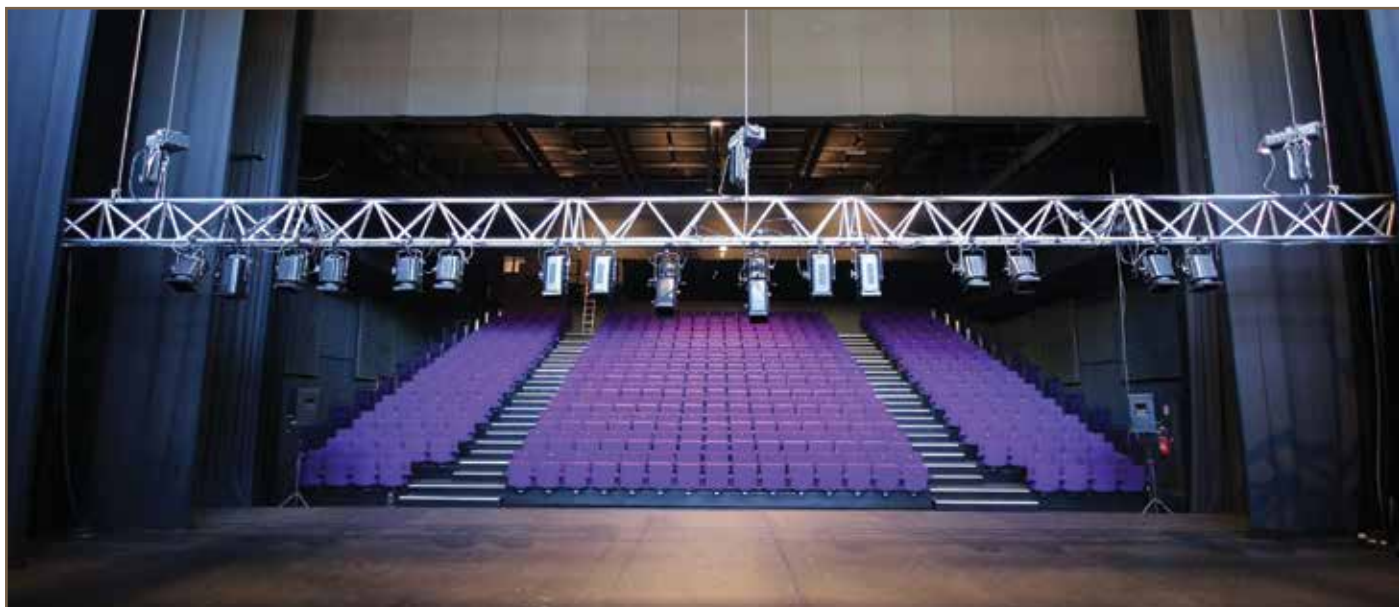
Après avoir patienté toute la saison, **rendez-vous pour la 15e édition des Escapades.**

Deux soirées de concerts gratuits, en plein air, sur le plateau des Lauzières, pour fêter la fin de saison au Théâtre Durance et le début de l'été.

Sur place, foodtrucks et buvette, sans oublier le bar des minots. Mais aussi, des nouveautés. Une belle édition en perspective, à partager.

Programmation : Biensûre, Kolinga, Chassol, Elektre, Chelabôm, The Very Big Experimental Toubifri Orchestra, Mobylette Sound System

+ d'infos sur theatredurance.fr / 04 92 64 27 34



Durance

Théâtre et danse, deux spectacles hors-les-murs

Gratuit, entrée libre

en cas de météo défavorable, voir le lieu de repli sur theatredurance.fr



Madame, Monsieur, Bonsoir !

Théâtre

Mar 13 mai 19:00 – Malijai, parc du Château

Un acteur, deux actrices et quelques accessoires, « Madame, Monsieur, bonsoir » !

À l'heure où la confiance dans les médias est en chute libre, la compagnie AIAA s'attaque avec humour au traitement de l'information, à la course au buzz, au scoop et à l'audimat.

Une comédie drôle et critique autour du métier de journaliste, mais aussi une invitation à remettre en question nos modes d'information et de consommation.

Prélude

Danse

jeu 29 mai 19:00 –

Digne-les-Bains, place Général de Gaulle

Place à la danse hip-hop !

Le chorégraphe Kader Attou invite neuf danseur-seuse-s pour cette pièce « tout terrain ».

Sur la musique électro-acoustique de Romain Dubois, crescendo rythmique et mélodique.

Ils alternent mouvements lents ou très rapides, fluides ou saccadés et révèlent toute la poésie et la beauté du collectif.

Venez découvrir leur énergie brute et leur virtuosité, tout près de chez vous.



Présentation de saison

Pour découvrir la programmation de la **saison 2025–2026**, rendez-vous **le jeudi 26 juin à 19h00**.

Une soirée au cours de laquelle l'équipe et les artistes invités vous présentent les prochains rendez-vous : spectacles, ateliers et nouveautés.

Gratuit, **réservation indispensable**

Tribune libre

CASA 2020

Commerce brûlé sur la Place Péchiney à Saint-Auban :

Contrairement à ce qui a été écrit dans le dernier bulletin municipal, tout n'est pas privé : **le trottoir fait partie du domaine public** : incompétence ou mensonge ? Il suffisait de presque rien, un habillage blanc de palissade de chantier pour cacher une partie du sinistre. Il suffisait de presque rien, juste demander à nos écoliers de dessiner, taguer, peindre, mettre de la couleur sur ce support. Il suffisait de presque rien ..un peu de volonté peut-être
Le Maire dira : « c'est pas moi, ce sont les assurances ».

Gens du voyage :

On apprend en séance du Conseil d'Agglomération, qu'après avoir travaillé main dans la main avec le Maire de Château-Arnoux-Saint-Auban, la Communauté d'Agglomération et le Maire, ont décidé de l'installation définitive de gens du voyage à l'entrée nord de Château-Arnoux. Trois familles qui veulent se sédentariser . Très bien. Nous aurions aimé que la population et le Conseil Municipal soient informés, aient la primeur de l'information sur un projet qui date de 2022.
Il semble que sur certains sujets, la municipalité ait du mal à partager.
Le Maire dira : « c'est pas moi c'est l'Agglo ».

Vidéo protection :

Nous avons appris que les caméras ne serviront pas à la résolution d'enquêtes, à lutter contre les vols, les voitures brûlées, où les agressions, mais à surveiller les conteneurs poubelles : Mesdames et Messieurs, souriez vous êtes filmés.

Budget :

Un article de la presse locale a pu laisser penser que les comptes de la Commune étaient bons !

Qui donc a pu raconter de tels mensonges ?
N'oublions pas, 11% d'augmentation en 2023. Les impôts ne peuvent être à eux seuls un mode de gestion : **trop facile** ! Pas d'autosatisfaction s'il vous plaît.

De 2014 à 2020, lors de la mandature précédente, nous avons équilibré les comptes sans augmentation de la fiscalité.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement de l'équipe actuelle : **+ 1,2 millions d'euros depuis 2020.**

Cumul sur 5 ans des augmentations au CCAS: **704000 euros.**

Cumul sur 5 ans des augmentations aux associations : **84000 euros.**

Le Maire nous dit : « c'est pas moi c'est l'État ». Mais dans un ménage, que fait-on si les recettes baissent ? : on diminue les dépenses!. Eux non, ils les augmentent.

Allons-nous dans le mur à moyens termes :
Oui !

Ah ! mais non : **une autre augmentation des impôts** est sûrement déjà prévue : 2027 ?? 2028 ??...

Philippe BERTRAND CASA 2020



DÉMOCRATIE CASA

Pas d'article

Des nouvelles de l'Agglo



Crédit photos - N. MAUREL Provence Alpes Agglomération

Retenue de l'Escale : concilier aménagements et protection de l'environnement

Un plan de gestion est en cours d'élaboration



Lancée en mars 2024 par Provence Alpes Agglomération, **une étude de définition d'un plan de gestion de la retenue de l'Escale arrive à son terme.**

L'objectif de cette étude était de mettre autour de la table l'ensemble des acteurs :

- Elus des trois communes (L'Escale, Château-Arnoux-St Auban, Volonne), - Les gestionnaires, les associations, pour co-construire un plan d'actions à l'horizon 2030 répondant aux enjeux de développement, de préservation de l'environnement et d'adaptation au changement climatique.

A l'issue de trois ateliers de travail regroupant pour chacun d'entre eux plus d'une vingtaine de personnes, il en ressort la définition de **7 axes** :

1. Préserver la biodiversité (espèces et fonctions)
2. Rendre possible et valoriser les activités économiques dans le respect de l'environnement
3. Maîtriser le risque d'atterrissement et de fermeture des milieux
4. Assurer une gestion durable par la concertation
5. Préserver la sécurité des personnes
6. Diminuer les nuisances liées aux moustiques
7. Mettre en place une gouvernance partagée, garante de la mise en œuvre du plan de gestion et de son suivi

Une trentaine d'orientations stratégiques découlent de ces 7 axes et préfigurent **le futur plan d'actions qui doit mis en œuvre pour les 6 prochaines années à compter de 2026.**

Des nouvelles de l'Agglo

Mobilité

Un coup de pédale pour une mobilité plus verte



Écologique, économique et bénéfique pour la santé, le vélo a tout pour séduire !

Consciente des atouts de son territoire, **Provence Alpes Agglomération** poursuit ses actions pour en encourager l'usage.

Fin 2024, la collectivité a ainsi créé **116 stationnements vélo** dont **six bornes de recharge pour vélos à assistance électrique** mises gratuitement à disposition des usagers.

- France Services à **Château-Arnoux-Saint-Auban** et **Seyne**, site de pleine nature du Fanget, médiathèque de **Digne-les-Bains**, crèches de **Mallemoisson** et de **Moustiers-Sainte-Marie**, bistrot de Pays à **Marcoux**, école d'art IDBL, gîte des Sieyès, Musée Promenade...

Au total, 20 sites stratégiques ont été équipés dont de nombreux lieux ouverts au public.

En parallèle, **un schéma directeur cyclable a été réalisé à l'échelle de la Moyenne-Durance**, en concertation avec les communes du secteur.

L'enjeu ?

Concevoir un réseau cyclable sécurisé et interconnecté entre les communes du carrefour de la Moyenne-Durance afin de faciliter et d'encourager l'usage du vélo au quotidien.

Finalisé fin 2024, ce document destiné aux gestionnaires de voirie permet d'identifier, de budgétiser, de prioriser et de planifier les besoins en aménagements cyclables. Il préconise la création de 72 km d'itinéraires cyclables et 326 places de stationnement.

Ces deux initiatives ont été financées dans le cadre du programme européen LEADER, avec le soutien financier de l'Union Européenne (fonds FEADER) et de la Région SUD-PACA.

Provence Alpes Outdoor : l'application qui révolutionne vos aventures en pleine nature

Provence Alpes Agglomération lance le site et l'application mobile « **Provence Alpes Outdoor** » : des outils 100 % gratuits, pensés pour les amoureux d'activités de plein air !

Randonnée, trail, VTT, gravel, vélo... Quelle que soit votre activité de prédilection, **trouvez, en quelques clics, l'itinéraire idéal parmi plus de 300 itinéraires balisés**, partez à l'aventure et laissez-vous guider sur les sentiers d'un territoire d'exception !

« Ces outils regroupent toute l'offre d'activités de pleine nature des 46 communes du territoire et en facilitent l'accès, souligne Nathalie Esclapez, vice-présidente de Provence Alpes Agglomération déléguée aux activités de pleine nature. **Ils accompagnent les usagers à chaque étape de leur sortie** : du choix de l'itinéraire au suivi sur le terrain, en passant par le signalement d'éventuels problèmes pour une intervention rapide des équipes. »

Utilisez la cartographie interactive pour rechercher des itinéraires par discipline, en filtrant par niveau de difficulté, durée, distance, dénivelé, périmètre ou secteur géographique. Plutôt adepte des randonnées en forêt, au bord de l'eau, des panoramas à couper le souffle, de la découverte d'œuvres d'art ou encore de la géologie locale ? Cochez des tags thématiques pour accéder aux itinéraires les plus adaptés à vos envies !

Vous avez également la possibilité de **visualiser toute l'offre proposée par discipline en cliquant directement sur la rubrique correspondante**. Vous accéderez ainsi aux itinéraires mais aussi aux services mis à disposition selon votre activité (bornes de recharges pour VTT électriques ou VAE...), aux visuels des balisages à suivre et à des recommandations pour une pratique sécuritaire et respectueuse.

De nombreuses fonctionnalités pour une expérience réinventée

Très utile pour préparer vos sorties, l'application « Provence Alpes Outdoor » vous accompagne également durant votre activité !

Guide jusqu'au point de départ, téléchargement des itinéraires et des traces GPX pour une utilisation hors ligne, **cartes IGN détaillées**, accès en temps réel à la météo et aux webcams locales, localisation, suivi du profil altimétrique et consultation des données d'activité en temps réel...



Ses nombreuses fonctionnalités ont été conçues pour vous offrir une expérience fluide et agréable.

Pour une tranquillité totale, activez l'alarme de sortie d'itinéraire et le module secours en cas de besoin.

Enfin, pour aller encore plus loin, **retrouvez tous les événements outdoor du territoire dans l'agenda**, soit plus d'une trentaine de manifestations chaque année, et découvrez une vingtaine de séjours sportifs proposés par l'Office de Tourisme Provence Alpes Digne-les-Bains.

Disponible en version française et anglaise.

Sur internet : provencealpesoutdoor.fr

Application mobile « Provence Alpes Outdoor » téléchargeable gratuitement sur App store et Google Play.

Des nouvelles de l'Agglo

Collecte des déchets

Biodéchets : des solutions simples et efficaces à la portée de chacun.

Depuis 2022, Provence Alpes Agglomération a lancé une initiative ambitieuse pour **réduire les déchets alimentaires**, avec la mise à disposition de composteurs individuels et de plateformes de compostage partagé dans les communes rurales.

Ces actions ont permis d'offrir aux habitants des solutions concrètes.

À ce jour, **2 035 composteurs individuels** ont été distribués et **32 plateformes de compostage** partagé installées. En complément, **neuf sites de compostage** ont été créés dans les écoles et quatre en restauration collective.

Sur ma commune : des solutions pour tous !

Habitat avec jardin : le compostage individuel



Les habitants disposant d'un jardin peuvent bénéficier d'un composteur de 400 L en bois au tarif préférentiel de 20 € (au lieu de 60€).

Ce composteur est accompagné d'un

bioseau pour faciliter le tri à la maison et d'un guide d'utilisation.

Quels avantages?

Le compostage individuel permet de :

- Diminuer d'un tiers les ordures ménagères résiduelles (poubelle grise),
- Valoriser les déchets naturellement et localement,
- Éviter l'enfouissement de déchets valorisables
- Économiser sur l'achat de terreau afin d'enrichir vos plantations grâce au compost produit.

Comment obtenir un composteur ?

Pour en bénéficier, il vous suffit de prendre rendez-vous auprès du Service « Déchets » de l'agglomération au 04 92 32 05 05.

Le saviez-vous ?

Pour obtenir du compost de qualité pour vos plantes, il est nécessaire de maintenir un bon équilibre entre les déchets alimentaires et le broyat de déchets verts. En effet, ces matières sont décomposées par des micro-organismes et des insectes, qui les transforment, après quelques mois, en un compost riche en éléments essentiels.

Pour faciliter votre compostage, **du broyat de déchets verts est régulièrement mis à disposition gratuitement en déchèterie**. N'hésitez pas à en profiter !

Habitat sans jardin : les plateformes de compostage partagés et la collecte des déchets alimentaires



Sur la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban, trois plateformes de **compostage partagé sont en service**, dont deux installées par des associations locales et entretenues par

Provence Alpes Agglomération. Ces plateformes sont mises à disposition des habitants pour leur permettre de composter collectivement leurs déchets alimentaires. Elles sont en libre accès, à condition que les utilisateurs respectent les consignes de tri et d'utilisation.

Retrouvez-les sur notre cartographie interactive : <https://www.provencealpesagglo.fr/points-dapport-volontaires/>

À partir de cet automne, une nouvelle solution sera proposée aux habitants n'ayant pas de jardin. Sur la commune, **25 points de collecte seront équipés de bornes dédiées à la collecte des déchets alimentaires**. Les déchets collectés seront envoyés vers le biodéconditionneur de Peyruis, puis vers le méthaniseur situé à Château-Arnoux-



Saint-Auban, qui produira du biogaz destiné à la consommation locale.

Quels avantages ?

La collecte des déchets alimentaires permet de :

- Réduire d'un tiers les ordures ménagères résiduelles,
- Valoriser des déchets en biogaz pour les foyers et infrastructures locales,
- Éviter l'enfouissement de déchets valorisables.

Comment déposer vos déchets alimentaires ?

Les déchets alimentaires seront collectés en vrac. Un bioseau, distribué gratuitement, vous permettra de stocker vos déchets alimentaires à domicile avant de les déposer dans l'un des points de collecte dédiés.

Quels déchets seront acceptés ?

Épluchures de fruits et légumes, marc de café, thé en vrac, coquilles d'œufs broyées, fruits à coque, restes de repas, produits laitiers sans emballages, produits carnés (viandes, poissons)...

Les déchets de jardin (tontes, branches, feuilles...) devront toujours être apportés en déchèterie.



Les points de collecte équipés de bornes seront identifiés sur la **carte interactive de Provence Alpes Agglomération**, une fois les emplacements déterminés avec la commune.



Pour toute information complémentaire, rendez-vous sur :
<https://www.provencealpesagglo.fr/categorie/preserver-recycler/gestion-dechets/>

Les professionnels

Depuis le 1er janvier 2024, **les professionnels sont soumis à une obligation de tri et de valorisation de leurs biodéchets.**

Il leur appartient de mettre en place une gestion adaptée pour répondre à cette obligation réglementaire.

Des sanctions sont prévues par la réglementation. Elles sont appliquées par l'État, notamment à travers les contrôles réalisés par la DREAL.

Pour en savoir plus, consultez le guide de l'ADEME :

« **Déchets des professionnels & établissements publics – guide** ».

Les déchets verts : une ressource pour votre jardin !

Et si vos déchets verts n'étaient pas vraiment des déchets ?

Tonte de gazon, tailles de haies, feuilles mortes... Ces résidus végétaux peuvent être une véritable ressource pour votre jardin. Plutôt que de les jeter, apprenez à les valoriser !

Pour rappel, brûler ses déchets verts, les jeter dans la nature ou utiliser des pesticides est interdit et passible d'amendes.

Réutiliser les déchets verts dans son jardin

Le Mulching

Cette technique consiste à tondre plus souvent, mais en laissant l'herbe coupée sur place. Ce qui permet de nourrir naturellement votre sol et de réduire l'arrosage.

Le Paillage

Le paillage consiste à déposer une couche de matériaux autour de vos plantes. Cela permet de limiter l'évaporation de l'eau, de nourrir le sol et d'empêcher la croissance des mauvaises herbes.

En déchèterie

Les déchets verts (sans plastiques ni indésirables) sont acceptés gratuitement dans toutes les déchèteries de l'agglomération. Pensez à les trier rigoureusement avant de vous y rendre !

Pour en savoir plus, consultez le guide « Les déchets verts dans mon jardin » de l'Agglomération :

<https://www.provencealpesagglo.fr/outils-de-lagglomeration/>

Quelques chiffres intéressants

Suite au changement de mode de collecte, celui-ci a rapidement montré des résultats encourageants avec une réduction en fin d'année 2024 de 17% des ordures ménagères et une augmentation des emballages ménagers de 43%.

René VILLARD Maire de Château-Arnoux-Saint-Auban
Conseiller départemental
2^e Vice-président Provence-Alpes-Agglomération
délégué aux déchets

Agenda

➤ **27 avril à 15h30**

Loto des pompiers -
Espace José ESCANEZ

➤ **1er mai à 14h30**

30 choristes chantent la Provence
Salle des fêtes

➤ **17 mai à 11h**

Inauguration de la Maison de Santé
Pluridisciplinaire -
Aux Jardins de la Cité

➤ **18 mai**

Hommage Arlette VIAL
École de musique

➤ **22 mai à 12h**

Repas des Aînés -
Espace José ESCANEZ

➤ **1er juin**

21^{ème} édition Jarlandine
Aux Salettes

➤ **7 juin**

Congrès départemental des Pompiers
Salle des fêtes

➤ **13 et 14 juin**

Les Escapades
Aux Lauzières

➤ **20 et 21 juin**

Téléthon -
Saint-Auban

➤ **20 au 22 juin**

Fête votive de Château-Arnoux
Centre village

➤ **14 et 15 juin - 21 et 22 juin**

Du 28 juin au 31 août sauf le
lundi.

Ouverture de la piscine de Saint-
Auban

➤ **28 et 29 juin**

Journées du Patrimoine de Pays et
des Moulins
Expo salle du conseil municipal
- *Grand marché. Nombreuses*
animations - Gratuit.

➤ **30 juin**

Journée "Savoir rouler à vélo "
Stade Grabinsky

➤ **5 et 6 juillet**

Nationaux de tir à l'arc UFOLEP
Archers du Soleil
Espace José ESCANEZ

➤ **10 au 12 juillet**

12^{ème} édition Festival Regarde sous
tes Fenêtres
Place Péchiney - Les Halles

➤ **14 juillet**

Feux d'artifice stade Grabinski
et soirée musicale sous les halles

➤ **6 septembre**

Forum des associations
Espace José ESCANEZ

➤ **21 Septembre**

Fête de l'Ami du Pain
Centre de Château-Arnoux

